

N° 18 - Décembre 1979 -TOME II

LE PAYS CHAUVINOIS
BULLETIN
DE LA
SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUES
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS



Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 46.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Sam CAMUS - 38, route de Lussac - Téléph. 46.39.96

Vice-Présidents : M. Christian RICHARD
M. Pierre SAILHAN
Jacques TOULAT

Conservateur du Musée : Madame Suzanne COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - rue de la Fontaine

Secrétaire adjoint : M. Hubert ROSIER - rue de la Fontaine

Trésorier : M. Paul ABRIOUX - rue de Lussac

Trésorier adjoint : M. René ANTONIN

Banque : Crédit Agricole. N° 1714 C. C. P. : Limoges 1793-63 K

Bibliothécaire – Archiviste : M. Max AUBRUN

SOMMAIRE

Le moulin de la Ronde – par Christian RICHARD	p. 3
Légendes en Pays Chauvinois – par Jean TOULAT	p. 5
Acte de Vente du Cimetière de Saint-Pierre-les-Églises – par Pierre BOULANGER	p. 9
Une famille Chauvinoise « Les MAYAUD »	p. 11
Feuillets d’Histoire – Ancienne Commune de Chauvigny	p. 17
– Ancienne Commune de Saint-Pierre-les-Églises	p. 19
– Ancienne Commune de Saint-Martial – par Sam CAMUS	p. 25
Un Cahier de Devoirs Mensuel au début du Siècle	p. 27
Sur une Stèle trouvée au Château Baronial – par Sam CAMUS	p. 29
Les fouilles aux Églises en 1978 - 79 – par Sam CAMUS	p. 30
Église Saint-Pierre : L’Annonciation – par Christian BARBIER	p. 32
Un alphabet Roman de l’Église Saint-Pierre – par Christian BARBIER	p. 35
Les origines de « La Chronique de Chauvigny » – par Jean DUGUET	p. 37
Préinventaire de Canton de Chauvigny – Ville de Chauvigny	p. 44
Commune de Chauvigny par P. SAILHAN	p. 46
L’Enigmatique « Plaque de Toulon » – par Pierre SAILHAN	p. 49
La promenade du 20 mai 1979 – par Sam CAMUS	p. 50
Rapport d’Activité 1978 - 1979 – par Micheline ROSIER	p. 52
In memoriam	p. 54

LE MOULIN DE LA RONDE (Commune de BONNES)

Le moulin paraît mentionné pour la première fois en 1417. Cette année-là, nous avons un jugement du Sénéchal de l'Evêque de Poitiers qui condamne Jean PEYROTEAU, dit « des Barbalières » à « déguerpir » du moulin de la Ronde. Ce dernier n'ayant pas payé une rente de 38 mines de moutures et 2 mines de froment dues à Jean de CRAMAUD, seigneur de la Tour de Jardres. Jean de CRAMAUD est le neveu du célèbre évêque Simon de CRAMAUD, ce seigneur ayant acquis, vers 1380, la seigneurie de la Tour de Jardres dont le moulin de la Ronde était le moulin banal. Dans ce jugement de 1417, il est d'ailleurs dit « le moulin de Jardres, appelé le moulin de la Ronde, assis en la rivière de Vienne ».

Jean de CRAMAUD, homme de guerre (il passa presque toute sa vie dans les camps), mourut sans postérité. Vers 1430, il eut parmi ses héritiers, sa sœur marguerite épouse de Bertrand RATAULT, et sa nièce Simone TIZON, épouse de REGNAULT DE VELOURS.

Entre 1450 et 1461, ces héritiers délaissent et cèdent la seigneurie de Jardres, avec toutes ses appartenances et dépendances, aux « vénérables hommes, les doyens et chapitre de l'église Cathédrale de Poitiers ».

C'est pourquoi le 19 septembre 1476, un aveu est rendu par René DU BELLAY, chanoine de la Cathédrale de Poitiers et « Seigneur viager » de Jardres. « Cet aveu est rendu à René DE MONTLÉON, seigneur de Touffou, suzerain de la seigneurie de Jardres. Ce titre mentionne le moulin de la Ronde : « Item le moulin de la Ronde avecques ses appartenances ».

Le 11 juin 1535, un marché est passé entre André DE LA TRÉMOILLE, archidiacre, et Antoine ROI, charpentier, pour la réparation d'une brèche à l'écluse du moulin de la Ronde. Il est dit ceci :

« Sachent tous... et Antoine ROI, charpentier, demeurant au Port de Bonnes, ... lesquels ont fait l'accord et convenance qui s'ensuit ; scavoit est, le dit, Antoine ROY, avoir pris et promis refaire et réparer tout à neuf, une brèche montant de longueur à 60 pieds (à peine 20 mètres) et neuf pieds de bas au plus (3 m environ) naguère intervenue à l'écluse du moulin de la Ronde... le tout pour la somme de 60 livres tournois. Sur cette somme, il a été avancé 5 ducats ; deux de la chambre (?), un de Venise, un du Portugal, et un de Boulogne... »

Il semble que notre homme se fasse tirer l'oreille car, le 1^{er} décembre 1536, nous avons une nouvelle sentence de la sénéchaussée qui permet aux Doyens et Chapitre de l'Église de Poitiers de faire publier « monitoire (?) » pour avoir révélations des pièces de bois qu'ils avaient fait conduire pour les réparations : le bois avait en fait tout bonnement disparu.

Les travaux ont été finalement effectués, avec d'autres d'ailleurs, comme nous l'apprend un acte du 27 juillet 1535.

À cette date, nous avons un arrentement du moulin banal de la Ronde, par les « Députés de Messieurs de l'Église de Poitiers », à Antoine PIGNONNEAU, écuyer, seigneur du Theil (Bonnes). Cette rente noble, féodale et foncière, est de 100 livres par an, une charretée de foin et une paire de « gans » dus à mutation de vassal à leur « hostel de jardres ». Cet acte dit :

« ... le dit moulin, maison d'icelui, assis sur la rivière de Vienne, tournant et virant à deux roues, l'une à blanc, l'autre à métire, **bâti à neuf** et de cartier ; pris jusqu'au roc quant aux fondements, garnis de roues, rouets et toutes autres choses nécessaires requises pour moulins en état, avec chaussée de pierre, bouchaut et écluses, aussi faites à neuf, traversant de rive à rive la dite rivière, et y comprenant une grange avec l'appentis, pareillement fait tout à neuf, les étables, four, semblablement fait à neuf.... »

Ainsi, entre 1536 et 1540, le moulin a été reconstruit ou refait à neuf. Presque toute la partie du rez-de-chaussée a subsisté : il reste deux fenêtres et la porte d'entrée, côté coteau (vers l'ouest) et une fenêtre côté rivière (vers l'est).

De même, la maison adossée au coteau, à quelques mètres du moulin, a conservé une fenêtre identique aux deux premières. Ces ouvertures accusent nettement le XVI^e siècle.

À la date du 16 septembre 1566, nous avons une sentence de la séréchaussée de Poitiers que condamne Antoine et René, fils héritiers de Feu Antoine PIGNONNEAU, écuyer, au paiement et à la continuation de la rente de 100 livres et de la chartée de foin dues sur le moulin et de la paire de gants estimée à 12 deniers.

Le 10 juin 1618, une déclaration est rendue par René PIGNONNEAU, écuyer, seigneur du Theil, à la seigneurie de Jardres. Il dit ceci :

« ... C'est à scavoir deux moulins situés sur le fleuve de Vienne, l'un appelé le moulin de la Ronde et l'autre le moulin Neuf, consistant en bâtiments, maisons, et autres leurs appartenances, tant chaussées écluses que bouchauds... plus dit moulin neuf situé sur l'autre bord de la dite rivière, lequel nos prédécesseurs ont fait construire et bâtir à neuf avec la grange et appentif tenant audit fleuve de Vienne... »

Le moulin Neuf a donc été construit par les PIGNONNEAU au cours du XVI^e siècle.

Décidément, cette famille fait partie des mauvais payeurs. En effet, le 16 février 1656, nous avons une sentence du Sénéchal de Poitou au profit des doyens et Chapitre Cathédrale. Cette sentence condamne René PIGNONNEAU, fils ou petit-fils du précédent écuyer seigneur du Theil, au paiement des arrérages et à la continuation de la rente de 100 livres due au moulin de la Ronde.

Treize ans plus tard, le 15 mars 1679, nous avons sentence du conservateur des privilèges royaux qui condamne messire CHASTEIGNER, chevalier, comte de St-Georges et seigneur de Touffou, au paiement des arrérages et à la continuation de la rente de 100 livres. Cet acte est important car il montre que les moulins ont changés de mains entre 1656 et 1679.

Le 25 avril 1728, nous avons une déclaration par Eutropes Alexis CHASTEIGNER, chevalier, seigneur marquis de Saint-Georges, Touffou, Talmont, etc...

Cette famille gardera le moulin de la Ronde jusqu'à la fin du premier quart du XIX^e siècle, époque où le moulin est vendu au meunier qui l'occupait. Il y a quelques décennies, le père du meunier actuel a acquis le moulin. M. BACON, son fils continue de faire tourner les roues de ce magnifique moulin.

Note annexe :

Sur le pignon sud, dans l'angle sud-ouest, inscrite sur une pièce d'angle à 3,5 ou 4 mètres de hauteur, se trouve une date ; 1610 il serait étonnant que ce soit une date de construction, placée où elle est, sur un angle donnant sur la rivière, ce serait plutôt un niveau de crue de la Vienne. En effet, en 1913, la rivière est montée à 60 cm au-dessus du plancher du premier étage du moulin, alors pourquoi pas en 1610 ?

D'autre part, sur un linteau de la porte d'entrée du moulin de la Ronde, au rez-de-chaussée, nous avons le blason des PIGNONNEAU : d'Argent à trois fusées et deux demies de fasces de gueules.

Christian RICHARD.

Sources : Arch. Dép. G 207 à G 210.

À propos d'un livre récent ...

« **Légendes en Pays Chauvinois** »

Un ouvrage intitulé « *Légendaire de la Vienne* » est paru récemment (1978) sous la signature de MM. Robert Mineau et Lucien Racinoux¹. Sans intention d'en faire une critique d'ensemble, cet article voudrait toutefois y apporter quelques compléments (ou rectifications) concernant la région de Chauvigny ; étant bien entendu qu'il ne s'agit que de quelques notes et qu'un travail d'enquête, sinon exhaustif, du moins plus systématique, est toujours possible... et souhaitable.

LES « VOYAGES » A SAINT-PIERRE-LES-ÉGLISES.

À la lecture de ce « légendaire », il apparaît (est-ce du chauvinisme ?) que le territoire même de la commune de Chauvigny est bien peu exploité. Par exemple est oublié un « site » où un « saint guérisseur » dispensait ses bienfaits (?) : Saint-Pierre-les-Églises. Cette omission semble bien délibérée de la part des auteurs puisqu'ils n'ont pas manqué d'avoir connaissance de ce lieu et des croyances populaires qui s'y rattachaient, donnant à plusieurs reprises, en références, les ouvrages de Beauchet-Filleau, Longuemar, Tartarin et Ellenberger qui les signalent tous les quatre².

M. Pierre Morisset, dans son opuscule « *Pèlerinages et pieuses coutumes à Chauvigny (enquête)* » (1959), se réfère aux quatre auteurs précités et décrit ainsi cette coutume qui donnait lieu à de nombreux « voyages »³ destinés à obtenir de Saint-Pierre qu'un enfant puisse marcher. « M. Beauchet-Filleau (...) indique que « dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises, on conduit les enfants ou on les porte, selon leur âge, à une pierre brute, sui s'élève au milieu d'un champ ». Dans sa « Carte monumentale », M. de Longuemar indique qu'il s'agit d'enfants criards (...). M. Tartarin, dans son ouvrage sur *St-Martin-la-Rivière*, écrivait qu'on les faisait passer « sous une tombe dans le cimetière ».

« Il existe dans divers papiers de la Société Archéologique Chauvinoise un questionnaire de l'Evêché, rempli vraisemblablement par le prêtre de la paroisse, mais qui n'est ni daté ni signé⁴. A la question « Y a-t-il quelque superstition populaire à l'occasion de quelque Saint réel ou prétendu ? », il est répondu : « il y a une pierre qui représente à ce que l'on dit un ancien marbre ; on y vient de loin pour y conduire des enfants ; elle a été vues par Messieurs de Bouillé et Guitton qui m'ont dit de la garder.

« En 1959, cette pierre est au fond de l'église, adossée au mur ouest, en son milieu ; c'est en effet une sorte de table de marbre fixée au mur puis soutenue en avant par deux piliers à chapiteau de feuillage. Sur la table repose la statue de saint Pierre. Elle a 1,20 m de long sur 0,60 de large et 0,75 m de haut. M^{me} Rouil qui habite la ferme proche du cimetière m'a assuré que fréquemment elle assiste aux « voyages ». On introduit le bébé sous la table de pierre, la maman se place à l'autre extrémité et l'incite à traverser, l'aidant au besoin. L'enfant, dès lors, marchera beaucoup mieux ».

J'ajouterais avoir personnellement entendu rapporter cette croyance par des personnes ayant

¹ Brissaud, éditeur. Librairie « Le Bouquiste », 162, Grand'Rue, Poitiers.

² LE TOUZÉ DE LONGUEMAR : *Carte Monumentale de la Vienne* (1862). – BEAUCHET-FILLEAU : *Notes sur quelques pèlerinages du diocèse de Poitiers* (1869). – TARTARIN : *Notes rétrospectives sur Saint-Martin-la-Rivière et ses environs* (1888). – ELLENBERGER : « Relevé des pèlerinages du département de la Vienne » dans la *Nouvelle revue des Traditions Populaires* (1949-1950).

³ Le « Voyage » est une forme particulière de pèlerinage, plus individuelle : l'intéressé (ou la famille) et quelques accompagnateurs.

⁴ De l'indication des deux Evêques, il résulte que le curé était à cette époque l'abbé René Couhé (1799-1863) qui a donc rempli le questionnaire entre 1842 et 1863 (renseignement dû à l'amabilité de M. le Chanoine FORGET).

effectué le voyage. M^{me} Lamoureux de Lauthiers, alors âgée de quatre-vingt-sept ans (en 1970), me précisait même que l'enfant devait faire autant de passages sous la pierre qu'il comptait lui-même d'années d'âge.

LA CROIX DE LA MALADRERIE ET AUTRES « SITES MYSTÉRIEUX ».¹

Les retards de développement physique ou autre, supposés ou réels, de leurs rejetons ont toujours causé des soucis aux parents ; c'est la motivation de bien des voyages comme celui de Saint-Pierre-les-Églises. Certains de nos ancêtres (et de nos contemporains !), observant avec inquiétude le mutisme de leur enfant avaient la possibilité d'aller à la croix de la Maladrerie (Chauvigny, rive gauche). La mère devait accomplir le voyage sans parler (suivie d'une compagne toujours utile pour empêcher un éventuel gêneur d'engager la conversation !). Elle déposait un ruban sur la croix et reprenait celui du précédent voyage. Une voisine de la croix M^{me} Ladenise, me confiait récemment (avril 1979) qu'elle voyait encore s'accomplir ses voyages « il y a sept ou huit ans ». Même scénario (mais sans obligation d'accompagnatrice) à la croix du village de Cenon (commune de la Puye), mais ce sont les femmes qui n'ont pas de lait qui viennent ainsi échanger leurs rubans.

Pour profiter des bienfaits de tel ou tel lieu, de tel ou tel saint, on n'hésitait pas à parcourir des dizaines de kilomètres ; ainsi les habitants de Moulin-Milon (commune de Chauvigny) allaient en pèlerinage à La Font-Christien (commune de Civaux) pour obtenir de la pluie, cependant que ceux de Lauthier allaient, pour la même raison, à la fontaine de Saint-Bonifait (commune de la Puye). Au sujet de ce dernier pèlerinage (décrit par R. Mineau, pp. 113 à 117), M^{me} Lamoureux me racontait que, après un premier pèlerinage à Saint-Bonifait où le curé de Lauthiers avait « dit des évangiles et des quiquiquouillas (sic) sur la tête » de ses paroissiens, la sécheresse avait continué de plus belle ; aussi fut-il décidé de retourner en pèlerinage à la fontaine miraculeuse. Pour assurer le succès du procédé, des paroissiens plongèrent entièrement le pauvre curé dans la fontaine, laquelle, se contentant habituellement de simples et respectueuses aspersions, dut alors faire merveille !

Si certains endroits attiraient les foules de plusieurs lieues à la ronde, il est aussi remarquable de constater (sans qu'un inventaire ait été fait dans notre région) que, pour beaucoup de villages, existait un arbre, ou une fontaine, voire une mare, ou une roche, dont les habitants pouvaient espérer quelque secours. Ainsi, les habitants de Lespinnasse (commune de Chauvigny) allaient à Fleix, prier saint Barthélémy de les guérir de leurs coliques, comme le faisaient également des habitants de Lussac ou de Montmorillon pour qui le trajet était plus long ; mais plus localement ils pouvaient aller prélever de l'eau de la « fosse à boire » d'Aillé (commune de Chauvigny), particulièrement efficace contre la fièvre, mais de réputation géographiquement plus réduite.

Traitant des légendes et des « sites mystérieux », les auteurs du « légendaire » passant par La Roche-David (commune de Chauvigny) (p. 290) auraient pu entendre des habitants de la Chauvelière (commune de Chauvigny) parler de la légende du château et des seigneurs de Montafilant, légende bien évidemment inspirée par l'existence des ruines gallo-romaines. Château fantastique aussi que celui de Montauban, près de Virec (commune de Chauvigny). Quant à la légende des danseuse de la Fontaine-Talbat (commune de Chauvigny), punies pour avoir dansé le jour de la Fête-Dieu et pour cette faute transformée « en moutons de pierre », le souvenir en semble complètement perdu ; Léon Pineau l'avait heureusement noté dans son « Folk-lore du Poitou » (1892), avant que le site ne devienne moins mystérieux (création de la Laiterie Coopérative et captage de la source).

À PROPOS DU FAUX-PAS DE SAINT JACQUES.

¹ voir cliché page 45.

Le manque d'informations (ou omissions volontaires) concernant la région chauvinoise, pour regrettable qu'il soit, pas seulement pour l'amour-propre des Chauvinois, n'est que faute vénielle, si faute il y a, en regard de l'invention pure et simple du « Pas de Saint Jacques, Chauvigny » (pp. 239 et 240). Dans le domaine des croyances populaires, la légende est par définition le résultat de traditions élaborées et maintenues par une communauté humaine, et il est très rare, d'autre part, qu'une seule personne (ou une seule famille) en soit l'unique dépositaire. Les auteurs du « Légendaire » s'informant à plusieurs sources dans les villages proches du soit-disant « Bois de saint Jacques » auraient pu apprendre que ce bois s'appelle en réalité « Bois de saint James », de temps immémorial

La plus ancienne mention de ce nom dans la région de Chauvigny figurerait dans un titre du XVI^e siècle⁵ où l'on découvre une famille « de saint James », propriétaire à Charrasson (actuellement commune de Chauvigny), village situé à six kilomètres au sud-est de notre bois. J'ai pu constater la persistance de cette dénomination dans des actes notariés depuis le XVIII^e siècle, ainsi que sur le cadastre de la commune de Saint-Pierre-les-Églises depuis sa première édition (1832), sans qu'apparaisse une seule mention de « saint Jacques »⁶.

Bien qu'a priori sceptique, j'ai voulu vérifier l'existence d'une éventuelle légende ou de croyances particulières et ai rencontré plusieurs familles des villages proches ; la Caronnière, la Brigère et le Stère (la famille Laurent par exemple, vit depuis plusieurs générations à la Stère dans le voisinage immédiat de ce bois) ; toutes ces personnes ont ainsi appris de moi l'existence de ce « site mystérieux », ou plus exactement de cette légende, car la roche existe bien évidemment. Mais la « présence du pas de saint Jacques » (p. 240) est de facture aussi récente qu'artificielle ; n'en disons pas plus⁷ !

Quittant comme nos auteurs le domaine de la légende (mais sans abandonner saint Jacques), je les reprendrai toutefois sur « l'hypothèse d'un itinéraire secondaire suivi par des pèlerins venant du Berry » pour se rendre à Compostelle. L'hypothèse me paraît assez audacieuse ; c'est vraiment considérer que nos voisins berrichons n'avaient pas le sens de l'orientation pour qu'ils empruntent la direction ouest pour aller vers le sud, c'est plus qu'un détour ! D'autre part, et plus sérieusement, les itinéraires principaux et secondaires qui menaient à Saint-Jacques-de-Compostelle sont depuis longtemps connus, sans que Chauvigny y ait jamais été distingué. Une précision pour terminer ; « les traces (de) chemin ferré... dans les parages immédiats » du « Pas » constituent justement ce qui reste de « l'antique voie d'Argentomagus à Limonum ».

QUELQUES PRÉCISIONS : LA TOMBE A L'ENFANT, LE PAS DE SAINT-MARTIN.

Pour terminer ces quelques notes, qu'il me soit permis de faire deux remarques de détail aux auteurs du « Légendaire de la Vienne ». La première est une précision qu'ils ont sans doute eux-mêmes découverte dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest » (4^e série, tome XIV, 1978, p. 325). En effet, contrairement à ce que pensait M. R. Mineau (p. 377), « une crainte respectueuse » n'avait pas empêché un chercheur, le savant père jésuite Camille de la Croix, d'effectuer une fouille sous la « Tombe à l'Enfant » (forêt de Moulière) pour y constater que ce n'était « précisément pas une tombe ».

⁵ D'après une note sans référence d'archives (« dénombrement non daté ») de l'abbé Auber dans son ouvrage *Recherches Historiques... sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises* (1852).

⁶ Il existe également un lieudit commune de Bonne dénommé « Le Veaux-Saint-James », d'après la carte de Cassini (XVIII^e siècle) ; il s'agit de la seule mention à ma connaissance de ce lieu, autrement connu sous le simple nom de « Lavault » (RÉDET ; *Dictionnaire Topographique du Département de la Vienne*, 1881).

⁷ Dans Le Pays Chauvinois, bulletin de décembre 1976, n° 15, M. Pierre ROGER avait déjà fait connaître cette « curiosité », précisant même (à tort) que « le lieu dit maintenant « La Stère »... s'appelait jadis « Les Bois de Saint-Jacques ». Même source, même erreur !

Seconde remarque ; une erreur secondaire qui me permettra d'apporter une précision qui, nous éloignant sans doute de la légende, nous ramènera à des certitudes historiques contemporaines.

À propos d'un des nombreux « Pas de saint Martin », celui de la commune de Jardres⁸ et pour en décrire le chemin d'accès, M. R. Mineau signale (p. 241) que ce chemin « durant la dernière guerre, était sur « la ligne de démarcation », toujours rappelée par une guérite posée sur la berme ». C'est donner à un récent abri d'arrêt d'autobus une importance historique que personne n'avait encore brigué pour lui, mais que revendiquerait certainement plusieurs habitants de Jardres ou de Chauvigny pour la croix voisine. Édifiée en effet à la libération pour marquer des lieux où « la croix nazie sépara les Français (et où) la croix du Christ les invite à s'unir »⁹, elle marque, elle aussi, l'expression d'une croyance religieuse partagée par une communauté à un moment donné de son histoire.

En conclusion, à la lecture du « Légendaire de la Vienne » et sans que les auteurs soient ici en cause, l'historien, même non professionnel, ressent l'absence d'un vaste travail sur l'évolution de la religiosité du monde rural dans notre région du Centre Ouest¹⁰. Les attitudes religieuses sont sans doute un des éléments les plus saillants des mentalités villageoises : leur étude, pour les XVIII^e et XIX^e siècles, est d'un accès relativement aisé et pourrait mettre en œuvre les travaux et enquêtes des « spécialistes », bien sûr, mais aussi des « amateurs » pour l'élaboration d'une vaste synthèse dont le champ « est à la frontière de l'histoire matérielle et culturelle, du social et du mental » (E. Le Roy Ladurie).

(Avril 1979.)

Jean TOULAT.

⁸ Ne chicanons pas sur l'historicité de l'affirmation, encore non vérifiée, de « l'emplacement d'un oratoire détruit depuis plusieurs siècles », il s'agit d'un « Légendaire », non d'un ouvrage d'archéologie !

⁹ La croix dite « de Jardres » ou « de Servouze », porte les mentions suivantes ; « ici, la croix nazie sépara les Français, la croix du Christ les invite à s'unir » et « Mission de Jardres, 25 décembre 1945. Jean Toulat curé R.P. Plaisantin O.P., R.P. Galland O.P. »

¹⁰ Voir les travaux réalisés par G. et M. VOVELLE pour la Provence et F. LEBRUN pour l'Anjou.

Acte de Vente du Cimetière de Saint-Pierre-les-Églises

(Arch. Dép. E 4 3 /40, Etude de M^e GERMONNEAU, Chauvigny)

« Aujourd'hui, 28 fevr. mil sept cent quarante, sur le réquisitoire de Mre Louis Joseph Delétang, prestre, curé de la paroisse de St-Pierre-des-Eglises de Chauvigny, et des syndics et abitants de ladite paroisse ; nous, notaires royaux, soussignés, sommes transportés au-devant de la porte et principale entrée de l'église de ladite paroisse où, estant, à l'issue de la grande messe paroissiale, sont comparus les dits Delétang, curé de laditte paroisse, Michel... syndic, Charle Gardemaux serrurier, Jacques..... cabaretier, Pierre Lochon, Louis Jolivet, Clément Vaquet, Antoine Milon, Dominique Pâquier le jeune, Pierre Ribreau, Pierre Thévenet, André..., René Girodeau, Jean Milon l'ainé, Jean Milon le jeune, Jacques Vacheron, Antoine Puau, François Caillaud, et Louis... laboureurs, tous habitants de la dite paroisse lesquels nous ont dit et déclaré qu'il y a dépendant de la ditte paroisse un encien cimetière contient au total six boisselées ou environ, qui tient d'une part au grand chemin de cette vile à St-Martin-la-Rivière à main droite, d'autre part l'autre côté au même chemin conduit à la ditte églises et à la terre et maison des héritiers du feu Sr Montois et autre part, le dessus et le long aux chénevières des héritiers du dit Sr Montois... et part un autre côté à la terre de la veuve Andrée Roy au lieu de la dame Offroy ;

Le dit sieur curé, syndic et habitants ayant convenu ensemble de l'inutilité du susdit cimetière pour laditte paroisse, qui a été interdit anciennement et de nouveau par monseigneur Jérôme Louis de Foudras, conseiller du roy en son conseil, évêque de Poitiers et seigneur baron de Chauvigny par la visite épiscopale de la ditte paroisse et en exécution de son ordonnance en date du (un blanc) ; laquelle ordonnance ordonne au profit de la ditte paroisse que le susdit terrain et encien cimetière sera donné et concédé à titre de rente ou autrement pour en tirer profit pour être employé à la fabrique et entretien de la ditte église paroissiale,

A l'effet de quoy lesdicts curé, syndic et hasbitants en exécutant la susditte ordonnance ont également déclaré qu'il est nécessaire de donner le susdit terrain pour en appliquer le revenu aux répartitions les plus pressantes et nécessaires de la ditte église et après la susditte assemblée, publication et avertissement qui en a été fait à la manière accoutumée au son de la cloche, s'est présenté Jacques Bonpays, maître maçon, et François Michonnet, sa femme, la ditte femme de son mari autorisée, demeurant audit Chauvigny, paroisse de St-Just, lesquels ont dit qu'ils sont prests... de prendre le susdit terrain et cimetièrre à la charge pour eux, les leurs et ayant cause d'entretenir la ditte église paroissiale dudit St-Pierre-des-Eglises, la chapelle St-Henry en dépendant, soit de couverture, tuile, sable, chaux, ardoise et cloux, tant pour la nef, cœur que clocher de la ditte paroisse et de la ditte chapelle St-Henry et faut par eux pouvoir mettre de la tuile où il y a de l'ardoise, laquelle réparation lesdits Bonpays et sa femme s'obligent de faire et commencer dès la Notre-Dame de Mars prochaine et de continuer à l'avenir... comme aussi s'obligent d'entretenir ledit terrain, d'y faire les réparations nécessaires, pour supporter celles qu'il s'oblige de faire, de renfermer le sudit terrain incessamment de murs de pierre sèche de la hauteur de quatre à cinq pieds, de la largeur convenable, d'entretenir ensuite les susd. murs.

Pourquoi lesd. sieur curé, cindic et abitants laisseront audit Bonpays et sa femme les pierres, tombe et tombeaux (qui) serviront pour être employée au susdit murs et sans que lesdit Bonpays et sad. Fe puissent en auter, vendre n'y donner, que les susdit murs soient parfaits, que pour le consentement dudit sieur curé ;

Après quoy les susdits murs étant parachevés, lesdits Bonpays et sa Fe pourront disposer du restant des pierres ainsi qu'ils adviseront pour leur profit, comme aussi s'obligent lesd. Bonpays et sa Fe,

lorsqu'ils défricherons le susdit simetière, de ramasser avec soin les anciens ossement qui pourront s'y trouver, les maitres tous ensemble et les porter dans un coin du simetière de la dite paroisse des Eglises où il y a une fosse qui joint la terre de la veuve Roy, laquelle fosse lesdits Bonpays et sad. Fe s'obligent de faire combler après lesdits ossements y seront portées ;

Lesquels offre led. sieur curé, sindic et abitants ont accepté, bien entendu que lesdits Bonpays et sa femme ne seront point tenu à la charpente ny late qu'il conviendra à la dite église et chapelle, seulement atretenir bien et convenablement de la couverture, soit tuile, ardoise, chaus, sable, clou et ... ainsy qu'il est expliqué, lesquels réparations seront faites à la diligence dudit sieur Delétang et ses successeurs ou celle du sindic de la dite paroisse, lesquels sur le simple avis qu'ils donneront faire les dites réparations ;

Lesdits Bonpays et sa femme, les leurs ou ceux qui pocéderont le susdit terrain seront tenus de faire faire les dittes réparations, faute dequoy et de l'entretien du susdit terrain et des murs bien convenablement, il sera permy audit curé, sincic et abitants de rentrer en pocession de susdit terrain sur le simple commendement, l'assignation que en sera faite audit Bonpays, bien entendu, que lesd. Bonpays et sa Fe laisseront le grand chemin libre et de la largeur convenable, suivant les ordonnances du roy, ainsi que le chemin pour aller à la paroisse des Eglises et pour le passage des processions.

Bien entendu aussy qu'au moien des susdites concession et obligation de la part desdits Bonpays et sa Fe, ils ne seront tenus de payer aucun autre devoir pour raison des susd. lieux, transportée que la dime novale que sera düe au sieur curé et à ses successeurs, au moyen de quoy lesd. Bonpays et sad. Femme jouiront et se mettront en possession dudit terrain dès ce jour... »

Pierre BOULANGER.

Une Famille Chauvinoise « Les MAYAUD » Du XV^e au XVIII^e siècle

La tradition familiale, quelques indications dans les anciens papiers de famille, un article de Beauchet-Filleau dans la première édition de son « Dictionnaire sur les familles du Poitou », nous permettaient de savoir que les MAYAUD étaient originaires de Chauvigny, mais sans plus de précision.

Les recherches que nous avons menées depuis plusieurs années, tant sur les Registres paroissiaux de Chauvigny qu'aux Archives Départementales de la Vienne, nous ont permis d'enrichir singulièrement nos connaissances sur les premiers degrés de notre Famille. Nous avons découvert qu'elle était implantée à Chauvigny depuis le XV^e siècle et peut-être plus anciennement. Elle a tenu une place notable, sinon importante. Nous parlerons donc des rapports des différents personnages de cette Famille avec Chauvigny, afin d'y apporter une contribution à la connaissance du passé d'une Cité ancienne, plus vivante que jamais.

Nous évoquerons d'abord la présence du nom de MAYAUD dans la toponymie locale. Dès 1503-1504, dans le « Compte de la Recette des Cens, Rentes et Revenus de l'Evêque de Poitiers, Baron de Chauvigny », on trouve la mention d'un cens de 10 deniers que doit « Jehan MAYAUD pour une pièce de terre assise à la Croix-Mayaud. » (Arch. Vienne). Par ailleurs, la « Grange à Maillaud », sur l'ancienne commune de Saint-Martial, peut avoir la même origine. Également les « Près Mayaud » entre la Clouterie et la Fontaine, à l'actuel terrain de camping.

C'est dans une pièce de 1467 que nous avons trouvé la mention la plus ancienne de « Jehan MAYAUD le jeune » et Louise La Saugie, sa femme (Bibl. nationale). Elle laisse donc supposer la présence d'un « Jehan MAYAUD l'ancien » dans la première moitié du XV^e siècle, qui serait son père, encore vivant en 1467.

Dans un « livre de compte de l'Evêque de Poitiers » tenu en 1474-1475 par Pierre de TONGRELOU, il y a un article relatif à un Jehan MAYAUD, sergent royal. Il est possible que ce soit le même que Jehan MAYAUD le jeune. Quoiqu'il en soit, tout cela prouve l'existence de la Famille MAYAUD, dès cette époque à Chauvigny.

Vers les années 1500, dans des documents conservés aux Archives de la Vienne, un grand nombre de mentions se rapportent soit à Jehan MAYAUD, soit à Jacques MAYAUD ou à Huguette MAILHAUDE (féminin de MAYAUD, fréquent à cette époque), pour des bâtiments, des terres à Chauvigny, Saint-Pierre-les-Églises ou Saint-Martial.

Au XVI^e siècle, les représentants de la Famille MAYAUD deviennent plus nombreux. Deux déclarations de Cens et Rentes, en août 1553, font état d'un Pierre MAYAUD et Jacques, son frère, ainsi qu'un cousin Pierre MAYAUD. Les « comptes de 1568 de l'Evêque de Poitiers » donnent de précieuses indications sur les biens des MAYAUD à Chauvigny.

Donc, au XVI^e siècle, deviennent connus :

- Un Pierre MAYAUD, à qui sont affermés, en 1524, les Poids et Balances à Chauvigny ;
- Un autre Pierre MAYAUD qui, en 1539, est adjudicataire des revenus de la Tour de Flins (ou Felins). Marié à Perrette FOURNIER, il « tenait » comme « seigneur chemier » le Fief de l'Épinoux (ou la Corgée) situé près de la porte Brunet, en haute ville, et dont dépendait la Rivière-aux-Chirets ;
- Un autre Pierre MAYAUD est Procureur Fiscal à Chauvigny ;

- Une Catherine MAYAUD épousa, en 1563, Pierre ROGIER, avocat à la Cour et Parlement de Paris, fils de Joachim ROGIER, sieur de Migné, à Jardres ;
- Un Jacques MAYAUD, marchand à Chauvigny, à partir duquel on trouve une filiation suivie. Il se maria, dès avant 1555, à Françoise BOYTIE qui lui apporta les métairies de Vaucour et des Brelaizières, sur l'ancienne commune de Saint-Pierre-les-Églises. Ils eurent trois fils : Jacques, Isaac et René, d'où sont sorties les différentes branches :
 - Celle du Poiron et des Maires de Poitiers, et des Groges ;
 - Celle de Boislabert et les sieurs du Charraut ;
 - Les autres branches des Vaucourt ; et trois autres enfants ;
 - Pierre MAYAUD, chanoine à Chauvigny ;
 - Françoise MAYAUD, épouse d'un René SANTERRE ;
 - Marie MAYAUD, épouse de Jacques de LAUZON.

I. JACQUES MAYAUD, BRANCHE DU POIRON ET DES GROGES.

Fils aîné de Jacques MAYAUD et Françoise BOYTIE, il fut agrégé à l'Office d'« eslu pour le Roi au siège de Chauvigny », le 19 novembre 1572 ; la charge relevait alors, dans son principe, de Marie STUART, « reine d'Ecosse, douairière de France, comtesse du Poitou », bien qu'elle fut depuis longtemps prisonnière en Angleterre. En 1573, il fut nommé Juge-Sénéchal à Chauvigny, par l'Evêque de Poitiers. Il prenait ainsi la place d'Aymé LUCAS, son futur beau-père, qui lui fit un procès. En effet par contrat du 5 janvier 1575, Jacques MAYAUD épousa Nicolle LUCAS, fille de « noblé homme Aymé LUCAS, juge sénéchal à Chauvigny ».

L'ascension sociale est alors rapide ; « maître » en 1575, « honorable home » en 1588 et « écuyer » dès 1597. Vers 1600, il se transporte de Chauvigny à Poitiers et devient en 1603 « Juge Magistrat au Siège Présidial de Poitiers et Lieutenant de M. le Conservateur des privilèges royaux de l'Université ».

Il se constitue en même temps une fortune foncière puisqu'il est alors qualifié de « sieur du Poiron » sur Saint-Martin-la-Rivière, des Groges sur les Églises et le Lugny.

Il mourut entre le 29 février 1616 et le 27 mai 1617. De sa femme Nicolle LUCAS, il eut au moins trois enfants : Jacques, Joachime et Françoise.

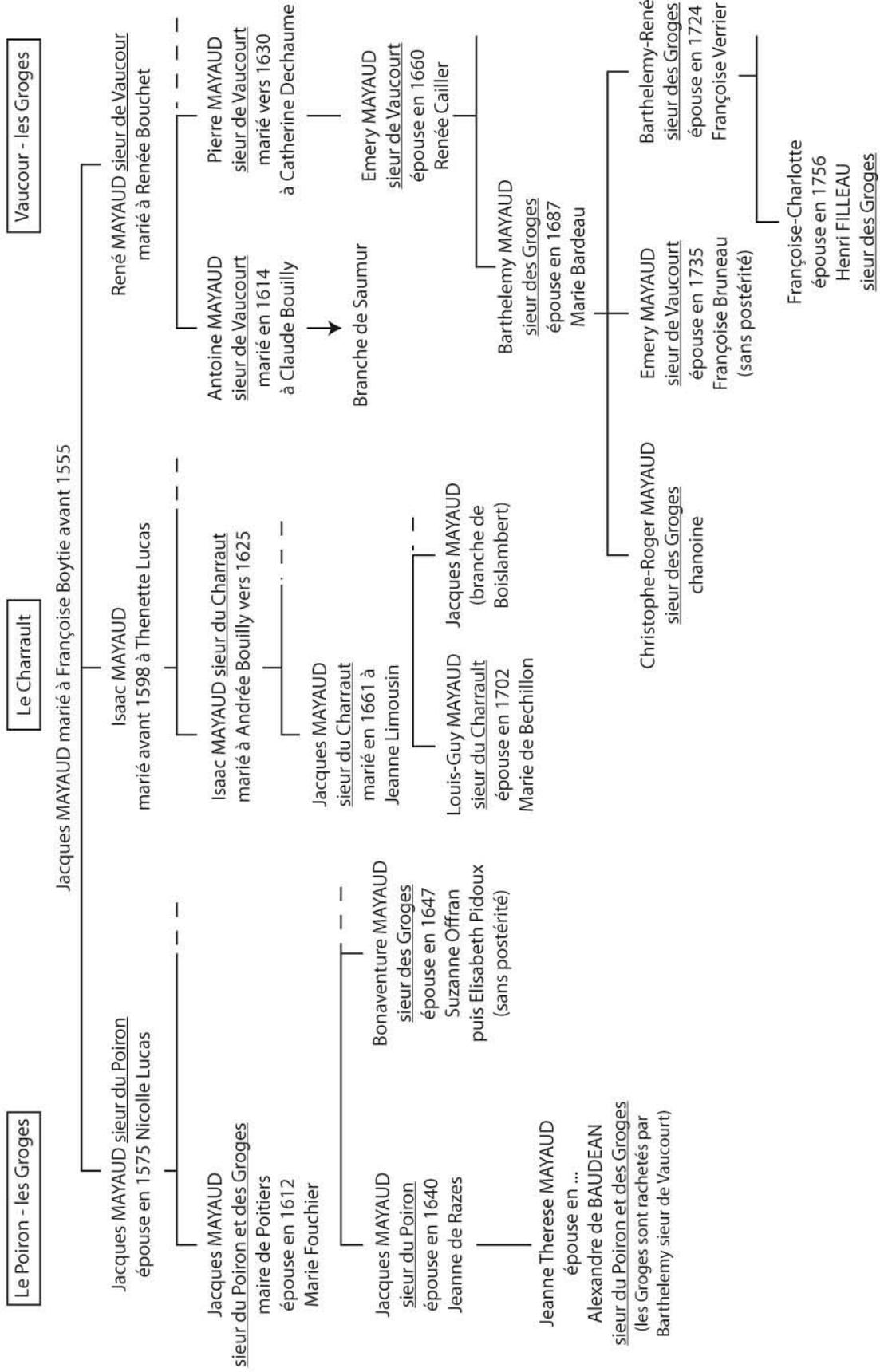
Joachime épousa, après 1620, Guy CHEVALIER, écuyer, sieur du Marchais (les Églises).

Françoise, née vers 1586, épousa, en 1605, Emery CHESSE, écuyer, procureur du Roi à Poitiers. Elle se remaria entre 1624 et 1630 avec Laurent RICHARD, sieur de la Roche-de-Bran, conseiller au Présidial de Poitiers.

Jacques MAYAUD, né entre 1575 et 1580, épousa Marie FOUCHIER. Ce fut un personnage important à Poitiers. On le trouve succesivement ou simultanément comme « Avocat au Parlement », « Procureur du Roi au Présidial de Poitiers », « Procureur de la Maréchaussée et Cour conservatrice », « bourgeois de la ville de Poitiers », « Pair et Echevin de la Maison Commune de Poitiers », « Maire de Poitiers » en 1622, « écuyer » sieur du Poiron, des Groges et de Marsay.

On sait que, depuis 1372, et jusqu'en 1667, la charge de Maire de Poitiers anoblissait le titulaire. Jacques MAYAUD ne manqua pas d'en profiter. Par ailleurs, il obtint des lettres d'honorariat pour ses fonctions de Procureur et de Maire, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 10 juillet 1638, et enregistrées au Parlement de Paris le 4 mai 1639.

Généalogie MAYAUD à Chauvigny du 16^e au 18^e siècle



Jacques MAYAUD fut inhumé le 5 juin 1659, à Saint-Michel de Poitiers. Il fut cependant très présent à Chauvigny, car, outre ses terres des Groges et du Poiron, il acheta en 1630, la maison noble de la Rivière-aux-Chirets.

De son mariage, il eut au moins huit enfants dont nous retiendrons seulement Bonaventure et Jacques.

Bonaventure MAYAUD, baptisé à Poitiers le 4 août 1620, qualifié de sieur des Groges, de Beauvais (les Églises), et de la Coudre-Feltin, fut Conseiller au Présidial de Poitiers. Il se maria deux fois, en seconde noce avec Elisabeth PIDOUX, fille de François PIDOUX, célèbre médecin, maire de Poitiers, et cousine-germaine de Jean de LA FONTAINE, le célèbre fabuliste. Il mourut le 8 juillet 1681, en sa maison des Groges ; il fut, croit-on, empoisonné, et sa famille fit pratiquer une autopsie. Il n'eut d'enfant ni de sa première, ni de sa seconde femme.

Jacques MAYAUD, sieur de Marçay, des Groges et du Poiron, fut le seul des trois frères à avoir une postérité. Nous ignorons sa date de naissance. Il succéda à son père dans les fonctions de Conseiller du Roi et Procureur au Siège Présidial et Sénéchaussée de Poitiers. Par contrat du 29 août 1640, il épousa Jeanne de RAZES, fille de François de RAZES, sieur de Ché. Il mourut avant 1675 et eut deux enfants.

- Jacques, né vers 1647 et mort en 1654,
- Et Jeanne-Thérèse, née vers 1641.

Jeanne-Thérèse MAYAUD, très richement dotée, épousa Alexandre de BAUDEAN, comte de Pardaillan et de Parabère, lieutenant-général des Armées du Roi et lieutenant-général pour le Roi en Angoumois, Saintonge et Aunis, gouverneur de Cognac.

Dernière de la branche des MAYAUD du Poiron, elle mourut le 9 mai 1710 au couvent des Bénédictines de la Mothe-Saint-Heray.

Cette dernière alliance avec un BAUDEAN appartenant à la noblesse de la Cour est significative de la situation sociale à laquelle ils étaient parvenus à la fin du XVII^e siècle.

Nous retrouvons les BAUDEAN au Poiron de Saint-Martin-la-Rivière jusqu'à la Révolution où le Poiron fut vendu comme Bien National d'Emigré.

II. ISAAC MAYAUD ET LA BRANCHE DES BOISLAMBERT.

Isaac naquit probablement à Chauvigny vers les années 1550. Second fils de Jacques MAYAUD et de Françoise BOYTIE, il était, en 1593, « Procureur Fiscal de la Ville et Baronnie de Chauvigny », charge dans laquelle il avait dû succéder à son oncle Pierre MAYAUD. Il fut également fermier de la Baronnie d'Angles et Juge Sénéchal des châtelainies de Touffou et Talmont (Bonnes). Avant 1598, il épousa Thenette LUCAS, dont il eut au moins quatre enfants. De ceux-ci nous retiendrons :

- **Isaac MAYAUD**, qualifié généralement de « sieur du Charrault », qui fut comme son père Sénéchal de Touffou. Avant 1629, il épousa Andrée BOUILLY, d'une famille de l'Isle-Bouchard. Il dut mourir vers 1662 ; sa femme âgée de quatre-vingts ans, fut inhumée le 25 août 1678, à Saint-Léger de Chauvigny. Ils eurent également quatre enfants, dont Andrée, qui épousa par contrat passé à Chauvigny le 19 mars 1655, Louis de MARANS, écuyer, sieur de Varennes, à Bonneuil-Matours.

- Et **Jacques MAYAUD**, né vers 1630, il est connu comme « sieur du Charrault ». Il fut le premier

de la famille à embrasser l'état militaire. Parti au service dès 1646, en 1654 on le trouve « Homme d'arme de la Compagnie de la Garde du Roy ». On trouve des attestations comme « sieur du Charrault », demeurant audit Chauvigny, paroisse de Saint-Pierre signées du Maréchal d'ALBRET, puis par François de ROHAN-SOUBISE (Arch. Vienne E2, 140). Il fit de nombreuses campagnes et, en 1692, il eut « permission de se retirer du service avec une pension annuelle de 540 livres ». Il fut anobli le 16 mars 1694 « à cause de la considération de sa Majesté ». Il s'était marié le 22 novembre 1661, à Lavoux, avec, Jeanne LIMOUSIN, fille de Léger LIMOUSIN, sieur de la Loge, procureur fiscal de Touffou. Ils furent inhumés tous deux à Saint-Pierre, de Chauvigny. De leur mariage, il eut trois enfants, dont :

- **Louis-Guy MAYAUD**, né vers 1666 écuyer, sieur du Charrault, maintenu noble lors de l'enquête de Quentin de RICHEBOURG. Par contrat du 7 septembre 1702, il épousa Marie de BECHILLON, fille de Louis BECHILLON, chevalier, sieur de l'Épinoux (Jardres). Il paraît avoir été le dernier MAYAUD de sa branche à avoir habité Chauvigny où il fut inhumé à Saint-Pierre, le 24 août 1730, âgé de 64 ans. Il ne semble pas avoir eu d'enfant.

Jacques MAYAUD, son frère, fut sans doute l'acquéreur de la terre de Boislambert, près de Fontenay-le-Comte, à l'origine de la branche des MAYAUD de BOISLAMBERT. Son fils acheta, en 1731, la terre de Lavoux-Martin à Lavoux.

Comme les MAYAUD du Poiron, cette branche contracta des alliances dans la noblesse et généralement en dehors de Chauvigny. Il y a également une ascension sociale et financière assez rapide. Plusieurs MAYAUD de BOISLAMBERT seront officiers et émigreront à la Révolution.

III. LES MAYAUD DE LA BRANCHE DES VAUCOUR A CHAUVIGNY

René MAYAUD, fils de Jacques et de Françoise BOYTIE, frère de Jacques et d'Issac, naquit probablement à Chauvigny, vers 1550. Dès avant 1579, il était « marchand apothicaire » à Chauvigny. Dans la plupart des actes, il est qualifié « sieur de Vaucour » (les Églises), terre venue de sa mère qui devait l'aveu et le cens à l'Évêque de Poitiers, baron de Chauvigny. Marié dès avant 1578 avec Renée BOUCHET, il mourut dans les derniers de 1623, ayant exprimé le souhait dans son testament d'être enterré « en l'église saint-Legier de Chauvigny, en la sépulture de mes prédécesseurs », sans doute en la chapelle de MM. MAYAUD. Il eut au moins sept enfants. Nous en retiendrons quelques-uns.

Antoine MAYAUD, le fils aîné, né probablement à Chauvigny, vers 1576, prend dès 1604 la qualification « d'apothicaire ». En 1614, il est dit « Docteur en Médecine », sauf une fois, en 1634, où il est « Maître Chirurgien ». Après la mort de son père, il prend la qualification de « Sieur de Vaucour » et une fois, en 1629, il est dit « noble homme ». En 1614, il épousa, à l'Isle-Bouchard, Claude BOUILLY et, après son mariage, se fixa dans cette région. C'est alors l'origine de la branche de Saumur et de Tours.

Jeanne MAYAUD, sa sœur, épousa, avant 1642, Louis de BRÉMIERS, sieur de Grémont, fermier du prieuré de Grand Theil aux Moines. Elle fut inhumée à La Chapelle-Viviers.

Renée MAYAUD, une autre sœur, resta sans alliance et mourut à Chauvigny, entre 1678 et 1685.

Catherine MAYAUD, autre sœur, épousa par contrat du 26 décembre 1622, Laurent SANTERRE, sieur de l'Épine (ferme sur la commune des Églises).

Pierre MAYAUD, sixième enfant de René MAYAUD, est comme son frère aîné Antoine, « sieur de Vaucourt ». Il fut apothicaire à Chauvigny comme son père et son frère. Il épousa Catherine DECHAUME et mourut en 1664. C'est par lui que continue la branche de VAUCOURT par leur fils unique Emery.

Emery MAYAUD fut avocat au Présidial de Poitiers, il épousa, le 7 janvier 1660, Renée CAILLER et fut inhumé le 5 juillet 1708 à Saint-Léger de Chauvigny. Il eut plusieurs enfants dont nous retiendrons :

- **Pierre-René MAYAUD**, baptisé en 1675 à Saint-Léger et mort sans alliance le 3 janvier 1747 à Saint-Martin-la-Rivière.

- **Et Barthélemy MAYAUD**, baptisé le 6 avril 1664 à Sainte-Opportune de Poitiers. Il fut « Docteur régent » puis « Recteur » de l'Académie de Poitiers, poste dont il fut démissionné par la Cour de Versailles, en 1709.

Il est connu avec le qualificatif de « Sieur des Groges », car en 1687, il racheta cette propriété à sa cousine éloignée Jeanne MAYAUD, épouse d'Alexandre BAUDEAN. Il prenait également la qualification « d'écuyer ».

Il épousa le 10 février 1687, à Saint-Porchaire de Poitiers, Marie BARDEAU, fille de Claude BARDEAU, receveur des décimes du diocèse de Poitiers.

Docteur en droit, doyen de la Faculté, il fut inhumé le 21 novembre 1730 à Sainte-Opportune. De cinq enfants, nous retiendrons ;

- **Christophe-Roger MAYAUD**, baptisé en 1689, enterré en 1767, bachelier en théologie, chanoine de Notre-Dame-le-Grande. Il portait le qualificatif de « Sieur des Groges ».

- **Emery MAYAUD**, son frère baptisé en 1691 et décédé en 1743, avocat au Présidial de Poitiers, fut le dernier à avoir porté le qualificatif de « Sieur de Vaucourt ».

- **Barthélemy-René MAYAUD**, leur frère, fut baptisé en 1687, il portait la qualification de « Sieur des Groges ». Reçu en 1718, « Avocat au Conseil Privé du Roi », il habitait Paris. Il épousa, en 1724, à Paris, Françoise VERRIER, fille d'un avocat en Parlement. Ils eurent une fille, Françoise-Charlotte.

Françoise Charlotte MAYAUD, baptisé à Paris le 10 novembre 1730, épousa, le 1^{er} décembre 1756, à Saint-Etienne de Poitiers, Henri FILLEAU, sieur de la Touche, procureur du Roi en la Sénéchaussée, présidial et de police de Poitiers ; elle lui apporta la terre des Groges qui resta dans la famille FILLEAU jusqu'à la Révolution, date à laquelle, bien national d'émigré, cette terre fut vendue.

Cette branche des MAYAUD, de Vaucourt, ne quitta donc pas Chauvigny. Elle fut moins brillante que les deux autres.

De cette étude, on peut conclure que, de 1450 aux approches de la Révolution, soit pendant trois siècles, il y eut toujours des MAYAUD à Chauvigny. Pour l'auteur de ces lignes, les recherches aux Archives de la Vienne, à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales, ont été une quête passionnante et instructive. Ici, la généalogie veut être un modeste apport pour une meilleure connaissance de l'Histoire locale.

Bernard MAYAUD, Nantes.

Pour ceux qui seraient intéressés par plus de détails sur toutes les personnes de cette famille, M. Bernard MAYAUD a fait éditer en 1976, une Généalogie complète. Nous possédons ce livre à notre bibliothèque, intéressant et très agréable de l'auteur.

En ce qui nous concerne, nos recherches personnelles ne nous ont pas permis d'ajouter grand chose à cette Étude. Cependant, par éliminations successives et par les situations géographiques (fief de l'Épinoux, Grange à Maillaud, etc...), nous sommes amenés à penser que les « Sieurs du Charrault » devraient se rattacher au Charraud-de-Mont. C'est en effet après 1730, date de la mort sans postérité de Louis-Guy MAYAUD que l'on voit apparaître un autre « sieur de Charraud » en la personne de Pierre GERMONNEAU, fils d'un notaire et Procureur Fiscal de Chauvigny. Cette famille est bien connue ensuite sous le nom de GERMONNEAU du CHARRAUD.

« Société Archéologique de Chauvigny. »

FEUILLETS D'HISTOIRE L'ANCIENNE COMMUNE DE CHAUVIGNY

I. ARTIGE.

Cet ancien fief relevait de la Baronnie de Chauvigny. Des 1295, il est cité « Pratum nomine de Artigia » (Rédet), pratum voulant dire prairie.

En 1309, Artige aurait appartenu aux MONTLÉON qui le cédèrent à GAUTHIER de BRUGES. En 1340, Guillaume HERBERT, chevecier de Saint-Pierre, avoue tenir l'hébergement d'Artige de la baronnie de Chauvigny et rend aveu à l'Evêque FORT de son hébergement de Mons.

Il est acquis par les de l'AAGE et passe par alliance, en 1577, aux de la BARRE.

Cependant, en 1629, Pierre BELLIVIER, écuyer, seigneur de la Geneste, Fontmorte, Luché, La Forest, marié vers 1629 à Eléonore de la JAILLE, a une fille Jacqueline qui, par contrat du 1^{er} octobre 1658, épouse Charles BELLANGER, écuyer, seigneur de Lussais (ou Lucé). Elle lui apporte en dot les terres d'Artige, près de Chauvigny.

Le 21 décembre 1684, Henri Joseph de la BARRE, chevalier, sieur de l'Age (Archigny), Loubressay (Bonnes), acquiert de Charles BELLANGER le fief d'Artige. Il se maria à Baugé, le 21 août 1670, à Françoise de PREZEAU qui fut inhumée le 27 mars 1702, à Sainte-Radegonde-en-Gâtine.

En 1661, il fait construire le grand portail d'entrée. Son fils Joseph de la Barre est seigneur de l'Age, Artige, Loubressay. Mousquetaire de la Garde du Roi, il épousa, le 21 août 1701, Madeleine MANGOT, fille de Pierre MANGOT, secrétaire du Roi. Ils eurent deux fils ; François-Joseph eut l'Age et Pierre eut Artige. Il fut inhumé à Sainte-Radegonde-en-Gâtine, le 5 janvier 1745.

Pierre de la BARRE, connu sous le nom de Chevalier de l'Age, servit au Ban de la Noblesse du Poitou, en 1758, dans la deuxième Brigade de l'Escadron de Vassé. Il se maria à Saint-Martin, le 11 février 1745 avec Marie DORE. C'est lui qui fit refaire, en 1740, le bâtiment d'Artige que nous voyons encore.

Un de ses enfants est Pierre-François de la BARRE, chevalier, seigneur d'Artige, garde du corps du Roi, chevalier de saint Louis. En 1789, il assista à l'Assemblée de la Noblesse du Poitou pour nommer les Députés aux Etats Généraux. Il émigra en 1791 et mourut en 1817. Il avait épousé en 1797 Marie-Christine IMBERT de la CHOLTIÈRE, fille du seigneur de Lavoux.

Saisi comme bien national d'émigré, Artige fut vendu, le 18 Germinal An 2, à Pierre JUMAUCOURT qui résidait à Poitiers, place Saint-Didier, section des Sans-Culottes. Il était marié à la citoyenne Pélagie BONNET des ESSARTS ; Vendu pour 12.000 livres, l'adjudicataire était tenu de démolir la « fuye ».

À la même date, la Métairie d'Artige était vendue pour 20.500 livres à David GIRAUD, batelier à Chauvigny et Jean NIBAUDEAU, laboureur à Artige.

En 1826, un plan cadastral du 4 mars paraît attribuer à nouveau les terres d'Artige à un sieur DELABARRE.

Artige fut acquis en 1840 par la famille TURQUAND.

II. LA MALADRERIE.

« Domus infirmorum » en 1019 (Cartulaire de saint Cyprien), puis « Leprosaria prope villam », la Maladrerie devint une Fondation royale en 1648.

C'est là qu'aboutissait la route royale de Poitiers pour le passage du bac.

III. BOIS SENNEBAULT.

À cheval sur les communes de Jardres et Chauvigny, c'est un ancien Fief qui relevait du Château de Talmont (Bonnes).

Connu dès 1309, ce n'est qu'en 1550 qu'on trouve Suzanne LUCAS, dame de Bois-Sennebault, qui épousa Jean FERRON. Leur fille, Antoinette, épousa Charles FROGIER, sieur des Moulins.

Le 17 février 1581, il y a un Jugement du Sénéchal de la Baronnie de Chauvigny qui condamne Jean FERRON. (Arch. Vienne, Papiers du Chapitre).

En 1598, c'est la Dame Jeanne LUCAS, veuve de Jean FERRON, qui est Dame de Bois-Sennebault.

FEUILLETS D'HISTOIRE

L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-ÉGLISES

I. LES GROGES.

Les Groges étaient un Fief relevant de la Baronnie de Chauvigny.

« Hebergamentum de Grogiis » (Rédet), on trouve une vente de la terre des Groges vers 1309. À cette époque, Guy CLERBAUD le jeune, de Paizay, possédait des dîmes sur les terres. Un HAMON était seigneur du fief de la dîme des Groges.

Il faut attendre le milieu du XVI^e siècle pour trouver la famille MAYAUD qui occupera les Groges jusqu'à la Révolution. En 1573, un **Jacques MAYAUD**, fils aîné de Jacques MAYAUD, marchand à Chauvigny, et de Françoise BOYTIE, est nommé Juge-Sénéchal à Chauvigny par l'Evêque de Poitiers, prenant la place de son futur beau-père Aymé LUCAS. Le 5 janvier 1575, il épousa Nicolle LUCAS et se constitua une fortune foncière avec le Poiron (Saint-Martin), Lugny et les Groges. Écuyer en 1597, vers 1600 il se transporte à Poitiers et devint Juge Magistrat au Présidial. Il fut inhumé à Poitiers, entre février 1616 et mars 1617.

Son fils aîné, **Jacques MAYAUD**, né entre 1575 et 1580, épousa en 1612, Marie FOUCHIER. Avocat au Parlement, Procureur du Roi et enfin Maire de Poitiers en 1622, il prend les qualifications du Sieur du Poiron, des Groges et de Marsay. Être Maire de Poitiers portait anoblissement. Il fut inhumé à Poitiers le 5 juin 1659.

Jacques MAYAUD, l'aîné de ses enfants, succéda à son père comme conseiller du Roi et Procureur au Siège Présidial et Sénéchaussée de Poitiers. Le 26 août 1640, il épousa Jeanne de RAZES et mourut avant 1675. C'est son frère **Bonaventure MAYAUD**, baptisé le 4 août 1620, qui est dit seigneur des Groges et de Beauvais (les Églises). Il meurt le 8 juillet 1681, dans sa maison des Groges ; il fut, croit-on, empoisonné.

Décédé sans enfant, les Groges reviennent à sa nièce **Jeanne-Thérèse MAYAUD**, du Poiron, qui avait épousé Alexandre de BAUDEAN et qui les revend en 1687 à son cousin Barthélemy MAYAUD, de la branche de Vaucour (les Églises).

Barthélemy MAYAUD, né en 1664, est Conseiller du Roi, Docteur Régent de l'Université de Poitiers, puis Recteur en 1709. Il épousa, le 5 février 1687, Marie BARDEAU, fille de Claude BARDEAU, receveur des décimes du Diocèse de Poitiers en 1660. Il perdit sa femme le 12 mars 1720 et mourut en novembre 1730.

Christophe Roger MAYAUD, le fils aîné, baptisé le 28 avril 1689, est qualifié « Sieur des Groges ». Il fut prêtre, chanoine de Notre-Dame-la-Grande et inhumé le 2 octobre 1767.

C'est alors son frère **Barthélemy-René MAYAUD**, baptisé le 1^{er} décembre 1687, qui prend la qualification de « Sieur des Groges ». Avocat au Conseil Privé du Roi, puis Administrateur des Biens du Prince de SOUBISE, il se maria en 1724 avec Françoise VERRIER dont il eut six enfants, dont cinq filles. Le seul garçon mourut à l'âge de cinq mois. Décédé le 1^{er} octobre 1762, c'est donc une fille, Françoise-Charlotte, qui hérite des Groges.

Françoise-Charlotte MAYAUD, baptisée le 10 novembre 1730, épousa, le 1^{er} novembre 1756, **Henri FILLEAU**, sieur de la Touche, qui fut procureur du Roi en la Sénéchaussée et Présidial. Il mourut le 25 juillet 1758.

C'est leur fils unique **Henri FILLEAU**, né le 6 juin 1758, procureur du Roi, qui est alors sieur des Groges et de la Touche. Il épousa le 9 février 1788, Etiennette-Anne-Michelle d'ALIGRE et émigra, en 1791. Rentré en France en 1800, il fut nommé en 1805 Juge à la cour d'appel de Poitiers. En 1813, il est membre du Conseil Général de la Vienne et décéda le 31 mai 1832. Sa fille Anne épousa Eugène BEAUCHET, de la famille BEAUCHET-FILLEAU.

Du fait de l'émigration, les biens d'Henri FILLEAU furent saisis comme biens nationaux et vendus.

La maison des Groges est vendue le 5 Thermidor, An 4, pour 8.575 livres à Renée PASQUIER, cultivateur à Pouzioux, fille de Jacques PASQUIER (Arch. Vienne, Q2.48).

En l'an 4, Etiennette-Anne d'ALIGRE, femme d'Henri FILLEAU, racheta la Borderie des Groges, la Bedourie, la Métairie du Guet. Les sœurs FILLEAU rachetèrent la métairie de Vaucour.

L'ancienne maison des Groges, dont un dessin figure au Musée de Chauvigny, grâce à l'amabilité du propriétaire actuel, M. JALLET, fut transformée probablement après la Révolution.

(Références ; Généalogie MAYAUD – Les Familles du Poitou, de BEAUCHET-FILLEAU et les Archives de la Vienne.)

II. LA CHAPELLE D'AILLÉ.

La fondation de cette chapelle est très ancienne ; il semble que l'Evêque ISEMBERT l'attribua aux moines de l'Église du Saint-Sépulcre qu'il venait de fonder à Chauvigny. Aillé est mentionné comme paroisse en 1479, 1598 et 1613, mais restait une annexe de Saint-Just de Chauvigny (actuellement Notre-Dame). À la Révolution, saisie comme Bien du clergé, la chapelle fut vendue le 11 Fructidor, An 3, pour 15.500 livres, avec les terres, à Pierre BARBAUD, cultivateur à l'Espinasse (Arch. Vienne, Q2.37).

Petit à petit, la chapelle s'est écroulée et il n'en reste actuellement qu'un vague tas de pierres. Quelques vestiges, hauts de chapiteaux, sont cependant encore visibles dans la cour de ferme à Aguzon.

En 1860, un Monsieur ARDILLAUX raconte que la ferveur religieuse envers la chapelle n'était pas éteinte et que de pieux voyages se faisaient encore au hameau d'Aguzon, tous les ans. Les pèlerins aimaient s'agenouiller devant la porte d'une des métairies dont la partie supérieure a été faite avec la pierre sculptée qui renfermait autrefois la statue du saint Honoré à Aillé. ARDILLAUX a été témoin de cette vénération.

III. LA BARRE.

Assis sur le plateau qui domine la vallée de la Fontaine-Talbat, ce village a appartenu, vers 1650, à Jacques de LAUZON, sieur de la Barre (les Églises) et de Neufchevaux (Paizay). Il était Sénéchal de Chauvigny.

IV. BEAUMARCHAIS.

Proche de la voie romaine, Beaumarchais est connu dès 1309. Mais ce n'est qu'au XVII^e siècle, par les Registres Paroissiaux, qu'on parvient à connaître quelques-uns des habitants. En mai 1670, c'est un François PIGNONNEAU qui est écuyer, sieur de Beaumarchais, marié à Marie PORCHERON de SAINT-JASME. Il épousa probablement en seconde noce Marie CHAUVIN, qui fut enterrée à Saint-Pierre de Ville Haute, le 30 novembre 1719.

En avril 1739, c'est François PIGNONNEAU qui est sieur de Beaumarchais.

V. BEAUVAIS.

Vers 1650, Bonaventure MAYAUD, né le 4 août 1620, est dit « sieur des Groges et de Beauvais ». Ce lieu, connu dès 1310, est synonyme de belle vue.

VI. LA BEDOURIE.

En 1309-1310, Guy CLERBAUD le Jeune, de Paizay, possédait des dîmes sur les terres de la Bedourie.

VII. BOIS-CLERBAULT.

C'est un ancien fief relevant de la baronnie de Montmorillon. En 1409, on y voit Laurent COUSTURIER, dit Petit Perrot. Puis, en 1600, par Aveu, c'est Antoine MORAULT (ou MOREAU) qui est écuyer, seigneur du Bois-Clerbault. Au XVIII^e siècle, le fief doit passer à la seigneurie de Saint-Martin-la-Rivière, car il y a un Aveu par Claude MONNERAT, Receveur Général des saisies sur Nicolas FILLEAU, sieur des Ageois. Puis, en 1722, c'est Claude GOBERT, et, en 1740, le 21 mars, c'est un Aveu de Jacques-Charles GOBERT, écuyer, seigneur de Saint-Martin-la-Rivière, Bois-Clerbault, la Chaize, etc... Président Trésorier de France au Bureau des Finances de Poitiers, il décède en 1754.

Sa famille le conserve par Pierre-Charles GOBERT, puis sa fille mariée à Joseph ROCQUAUD et enfin Rose-Catherine ROCQUAUD mariée à Louis-Joseph BADREAU. Ce dernier émigra à la Révolution. Bien national, Bois-Clerbault fut vendu le 18 Frimaire, An 3, pour 68.100 livres à François SOREAU, voiturier à Chauvigny.

VIII. LA BRELAIZIÈRE ET LES BRELAIZIÈRES.

La Brelaizière est un ancien fief relevant de la Baronnie de Chauvigny, cité dans le Grand-Gauthier en 1309, sous le nom de Charrault-Berles.

La métairie des Brelaizières appartenait à la famille BOYTIE, au milieu du XVI^e siècle, et Françoise BOYTIE l'apporta en dot lors de son mariage avec Jacques MAYAUD. En 1676, c'est André SAVATTE qui est sieur des Brelaizières (Registre paroissial de Saint-Martin), et, en août 1676, c'est André SANTERRE qui est mentionné au Registre paroissial de Saint-Léger.

IX. LA CARONNIÈRE.

C'est également un ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny, connu dès 1281 par les papiers de l'Évêché. En 1546, nous y trouvons un Léon PIGNONNEAU, écuyer, qui était également sieur de Bois-Gigon, à Fleix. Nous trouvons cette famille en de nombreux endroits sur les communes de Saint-Martial et Saint-Pierre-les-Églises.

X. LE CHARRAULT BONNEAU (OU BONIOT).

Comme tous les Charrault, il est situé à proximité d'une voie ancienne, celle allant vers la Puye et Saint-Pierre-de-Maillé. Il est connu dès 1583 par un Aveu d'Aymé LUCAS, du fait de sa femme Marie MOUTARD. Ce doit être cet Aymé LUCAS, juge-sénéchal à Chauvigny à cette époque. En 1605, c'est Jehan BONYOT qui est « sieur du Charaud ». En 1673, c'est Charles SANTERRE, époux de Jeanne DELAUZON, sieur du Bois de Lessart, qui demeure au Charrault-Boniot. À partir de Thermidor, an X, on y trouve la famille DELAUZON. D'abord, Jean-Jacques DELAUZON, puis, en 1831, Jacques

DELAUZON, qui épouse Anne DELETANG. En 1834, Jean-Jacques DELAUZON est mentionné comme propriétaire de Charraud-Boniot, et, en 1839, y naît Radegonde DELAUZON.

XI. FRESSINAY.

C'est également un ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny. Dans les papiers de l'abbaye de Montierneuf, on relève Aymericus de Frayssenet (Rédet). En 1308, c'est un Pierre FRESSINET qui possède des terres, puis Hugues de FRESSINET, « sieur de Fressinet », connu par son legs d'une rente aux chapitres de Chauvigny, au XIV^e siècle.

Le 30 juin 1372, c'est Jehan de AUSSECOT, valet, sieur de Fressinet, qui fait aveu du fief. En 1381, c'est sans doute le même Jean DAUSSECOT qui a différénd avec Jean BLOUET, curé de Saint-Léger, pour une rente de 25 sous pour acquitter une somme de 20 écus d'or allouée par défunt Hugues de FRESSINET, seigneur dudit lieu (Arch. Vienne).

En 1936, c'est Jean YMBAULT qui en fait Aveu, du fait de sa femme Jeannette de AUSSECOT. En 1537, l'Aveu est rendu par un PIGNONNEAU à Pierre BOYNET. La fille de Guillaume d'ELBENE, seigneur de Fressinet, épousa, le 10 juin 1561, Etienne BOYNET, écuyer, qui est sieur de Fressinet, du chef de sa femme. Leur fils Charles fut Maire de Poitiers. Vers 1600, c'est François BOYNET, conseiller au Présidial, puis son fils Etienne BOYNET, qui est également conseiller au Présidial. Sa fille Anne épousa, le 21 décembre 1643, Louis BOYNET, écuyer, seigneur du Pin, de la branche aînée. Après cette date, Fressinet paraît avoir été abandonné.

XII. LES GOUPILLÈRES.

C'est un ancien fief relevant de la baronnie de Morthemmer, sis près de Boussec et dont il ne reste rien. Cependant, en 1673, on relève le nom de Gaspard-Jacques CHESSE, écuyer, sieur des Goupillères.

XIII. LES HOUILLÈRES.

La maison et métairie noble des Houillères aurait appartenu, en 1650, à Pierre BARON, écuyer et avocat à Chauvigny. En 1721, elle est achetée par Jacques-Charles GOBERT, seigneur de Saint-Martin-la-Rivière. Elle passe dans la famille d'un chanoine de Chauvigny, nommé BRUNEAU, qui la revendit au même GOBERT. Elle reste dans la famille jusqu'à la Révolution par ROCQUAUD et BADREAU, et, Bien national, la métairie fut vendue le 16 Pluviôse, An 3 (1795), à Joseph PESQUET, laboureur à Pouzioux, et à son frère Michel. (Arch. Vienne).

XIV. LA MAISON ROUGE.

Dans cette demeure, on trouve la famille CHESSE. En 1654, Charles CHESSE est seigneur de la Maison Rouge (Papiers du Chapitre). Né vers 1673, c'est ensuite le fils aîné de Georges CHESSE, seigneur d'Anzec (Jardres), Charles CHESSE, qui fut légataire de Madeleine DORÉ, décédée à Chauvigny en 1698. Il y eut un grand procès avec le Curé de Bonnes au sujet d'une rente au village des Barbalières, procès qui se termina par une transaction en 1742. Son fils Jacques-Charles, est écuyer, seigneur de la Maison Rouge. Baptisé à Saint-Léger de Chauvigny, le 25 avril 1711, il eut deux fils : Jacques et Jean. C'est Jacques qui est écuyer, seigneur de la Maison Rouge. Capitaine de grenadiers et Chevalier de saint Louis, il épousa une demoiselle BELLIVIER de Prin et mourut sans postérité.

XV. LE MARAIS.

Connu dès 1344 par les papiers de l'Evêché, cette terre appartenait au Chapitre de saint Pierre. Dans les années 1403-1531, et 1777, on trouve des rentes au fief des Marais. On trouve également trace d'un procès avec FRADIN, procureur au Présidial de Poitiers, exerçant les droits de Jeanne BRUAILLE, son épouse, et Louis PIGNONNEAU, écuyer, seigneur des Brières (Saint-Martial), au sujet de la féodalité d'un pré appartenant à ce dernier.

XVI. LA MOLE.

De la Mole, il y a fort peu à dire. On relève, vers 1300, un Guyot BARBE qui tenait de la baronnie de Chauvigny son hébergement de la Mole.

XVII. LA PERCHAIE.

Connue dès 1194, c'est une ancienne seigneurie appartenant à l'Abbaye de l'Étoile et relevant de la Châtellenie d'Harcourt. En 1633, un Louis DORE était fermier de la seigneurie et il eut à transiger avec Jérôme PETIT, abbé de l'Étoile. Comme bien de l'église, la Perchaie fut saisie et vendue le 7 janvier 1793 à PASQUIER et COULON (Arch. Vienne).

XVIII. VAUCOUR

Il semble que, à l'origine des recherches, il y ait eu confusion entre Vaucourt, de Leignes, et Vaucourt, de Saint-Pierre-les-Églises, à moins que tous n'aient relevé de la baronnie de Touffou.

Il semble que, le 7 juillet 1390, Hubert de la FOREST, du fait de sa femme Agnès de LEZIGNAC, ait rendu aveu du fief de Vaucour entre les mains de Jean de CRAMAUD, comme seigneur de Touffou.

Mais, en 1557, la métairie de Vaucour entre par partage BOYTIE dans le patrimoine de Jacques MAYAUD, son époux. Cette métairie comportait quatre pièces de terre : la Nougeraie, le Chilolet, le Luc et la Gresle. Depuis cette date, Vaucour reste dans la famille MAYAUD jusqu'à Barthélemy-René, dont la fille Françoise-Charlotte épousa, en 1756, Henri FILLEAU. Saisi comme Bien national d'Emigré à la Révolution, Vaucour fut vendu, le 18 Messidor, An 4, et racheté par les deux sœurs FILLEAU.

XIX. LES GRANDS VAUX.

Connu dès 1402 par les papiers de l'Evêché, cet ancien fief relevait de la baronnie de Chauvigny.

Avant la Révolution, les Vaux appartenaient à la famille FILLEAU. Vendus Bien national d'Emigré le 29 Messidor, An 4, ils furent rachetés par PASQUIER, agriculteur à Pouzioux.

XX. VILLENEUVE.

Connu dès 1285, ce fief qui relevait de la baronnie de Chauvigny n'a laissé dans les registres paroissiaux aucun nom de possesseur.

XXI. VIREC.

C'est également un ancien fief où on trouve, vers 1600, les FILLEAU, seigneurs de Virec et des Ageois, puis seigneur de Saint-Martin-la-Rivière. En 1622, Virec paraît appartenir à Charles SANTERRE, chanoine de Saint-Pierre de Chauvigny et, en 1662, à Charles MOULINIER, marié à Claude GUILLOT (Reg. par. Saint-Martin). Près de Virec, se trouvent les ruines de l'ancien château de Montauban sur lesquelles nous n'avons aucune indication.

XXII. LE PARC DES MURIERS.

C'est un lieu maintenant bien imprécis, à la limite de Saint-Pierre-les-Églises et de Lauthiers, mais qui, à la suite d'un procès, a laissé un important dossier aux Archives de la Vienne. Le nom en vient peut-être d'une plantation de mûriers faite probablement sous le règne de Henri IV. Quoiqu'il en soit, en 1687, un sieur François de COGNAC, marquis de Pairs, ayant épousé une demoiselle Anne de BRETTE et, de ce fait, seigneur de Lauthiers, pensa que le Parc des Mûriers devait être de sa paroisse et y préleva la dîme à titre de décimateur général. Ceci obligea les sieurs du Chapitre à intenter une action. La dame de BRETTE meurt, son mari ensuite. Des jugements sont rendus auxquels oppositions sont faites, en particulier par une demoiselle Antoinette de COGNAC, fille majeure dudit Marquis de Pairs. Un arrêté du Présidial de Poitiers du 6 septembre 1714 maintient le Chapitre en possession de sa Dîme. En 1722, confirmation du jugement devant le Parlement de Paris et encore sept années de discussions et procès. Ce ne fut qu'en 1730 que cette affaire se termina par composition (Arch. Vienne G8.33), après quarante-deux ans de discussions pour un lieu aujourd'hui inconnu.

XXIII. LA CHAPELLE SAINT-HENRY.

Dans le bourg ou faubourg de l'aumônerie, triangle formé par la route de Montmorillon, la route de Lussac et la rue de la Nora, se trouvaient le cimetière de la chapelle Saint-Henry. Joseph DELESTANG, curé des Églises, y fut enterré le 12 janvier 1703. Un mariage y fut même célébré le 22 novembre 1791. Mais, à cette date, on n'enterrait déjà plus dans le cimetière depuis quelques années. La chapelle était en mauvais état, car un devis de réparations du 23 janvier 1777 se montait à 1.995 livres 2 sols à la charge des habitants et 634 livres 5 sols à la charge des décimateurs. Le 4 avril 1824, le Conseil de Fabrique de St-Pierre-les-Églises délibère pour la mise en vente de l'ancien cimetière et de la chapelle Saint-Henry, « cimetière entouré d'habitations, de deux puits et non clôturé ». Et, le même jour vote une somme de 700 F pour une cloche et une bannière, somme provenant de la vente de la chapelle et du cimetière. Transformée d'abord en grange, cette chapelle, transformée et restaurée est encore visible de la route de Lussac.

XXIV. LA TALBASTIÈRE.

Cet ancien fief de la baronnie de Chauvigny appartenant, vers, 1200 à un Renaud BADESTRAND, seigneur de la Talebatière, puis à sa fille Jeanne qui épousa Hamon ou Aymon de Chauvigny. (Aveux de 1307, 1309 et 1326, du fait de sa femme Jeanne BADESTRAND).

Mais le nom de Jehan de la THALEBASTIÈRE, valet, se trouve dans les serments du guet, à Chauvigny, vers 1366. Et en 1368, il y a une vente par Jean TALEBAST ; dit Clizay, sieur de la Talebatière, capitaine des Châteaux de Chauvigny (Arch. Vienne, Papiers du Chapitre.)

On trouve ensuite un Pierre BONESTAT, et, en 1493, un Testament de Marguerite AVYNE, veuve de Pierre BONNESTAT, dame de la Talebatière.

Vers 1547, c'est un Philippe PORCHERON, sieur de la Talebatière et du Moulin de la Fontaine-Talbat. Il rendit hommage à François d'ALLEMAIGNE à cause de son hôtel de l'Épinoux (Saint-Martial). En 1694, la Talebatière est saisie à la requête des Filles de Notre-Dame de Poitiers, sur Jeanne PORCHERON de SAINT-JAMES, veuve d'Étienne LEMAYE, écuyer, sieur du château Garnier (Arch. Vienne, Papiers du Chapitre).

À compter de cette date, on ne sait plus grand chose sur ce fief.

XXV. L'AUMONERIE.

Donna son nom au faubourg qui était à la porte de Chauvigny, près d'un pont sur le ruisseau venant des Barrières. C'était un hôpital. En 1685, la chapelle de Magdeleine, sise à côté, fut unie à l'hôpital.

FEUILLETS D'HISTOIRE

L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-MARTIAL HAUTE VILLE

LES BRIÈRES (OU LES BRUYÈRES).

À la sortie de la Ville Haute, sur la route de la Puye, ce hameau est habité, au XVII^e siècle, par la famille PIGNONNEAU. En février 1669, c'est René PIGNONNEAU et, en 1737, Louis, écuyer, sieur des Brières, qui se marie le 5 juin 1741, à Saint-Pierre de Ville Haute, avec Marie-Alix-Radegonde RASTEAU qui décède en 1749, à l'âge de quarante ans. Louis PIGNONNEAU se remarie très vite avec Radegonde BERTHELOT, car, le 11 août 1750, a lieu le baptême de son fils Fulgent-Louis-René. Louis décède et est inhumé à Saint-Pierre, le 8 octobre 1791, en présence de son fils l'abbé PIGNONNEAU.

LE CHATAIGNIER.

Proche des Brières et de l'ancienne route de Châtellerault se trouve la métairie du Chasteigner qui, avant 1660, était appelée « mestairie de Cadou ». (Rédet.)

LA GRENOUILLÈRE.

Connu déjà en 1483, nous savons, par le registre paroissial de l'Église Saint-Léger, que, en 1668, c'est Pierre DELAUZON, écuyer, qui est sieur de la Grenouillère.

VERNELLE.

Sur l'ancienne route de Chauvigny à Châtellerault, nous trouvons le fief de Vernelle que relevait de Gouzon. Vers 1550-1600, nous y trouvons Claude CHASTEIGNER de la ROCHE-POZAY, fils naturel de Jean III CHASTEIGNER, qui épousa Claude de MONTLÉON, Dame de Touffou. Ce Claude CHASTEIGNER est dit « Seigneur de Vernelle » et il prit du consentement de ses parents le nom de CHASTEIGNER. Il épousa Jeanne de Couhé, en eut un fils (mort célibataire) et trois filles.

En 1653, par le Registre paroissial le Liniers, nous trouvons Pierre le LIEPVRE, écuyer, sieur de Vernelle, époux de Gabrielle LE BLANC.

En 1736, c'est un autre Pierre LE LIEPVRE, écuyer, qui est prieur commandataire de l'église de la Chapelle-Moulière.

Le 14 juin 1773 est faite mention de la sépulture de Anne-Madeleine LELIEPVRE, de Vernelle.

TESSEC.

Sur la même route, nous trouvons Tessec ou Tessé, ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny. En 1090, c'était la « Villa Teisec » (Rédet).

Le 7 octobre 1309, il y a un aveu par Jean CHEVILLÉ à l'Evêque de Poitiers. Nous savons également que, vers 1310, Guy CLERBAUD le Jeune, de Paizay, possédait des dîmes sur des terres à Tessec pour lesquelles nous trouvons, avant 1314, Guillaume CLERBAUD, son fils.

Vers 1328, Herbert III BERLAND en fait aveu à Chauvigny, du fait de sa première femme Tiphaine OGIER. Leur fils Herber IV épouse Guillemette de TALONT. De ce mariage, Sauvage BERLAND, en

1403, est seigneur indivis des Halles de Poitiers et de Tessé. C'est ensuite Laurent BARBIER qui est écuyer, seigneur de Tessec et des Touches (Mignaloux). Sa fille épouse Jean CHEVALIER que l'on trouve en 1579 comme « enqueteur au Présidial de Poitiers », marié à une demoiselle BARBIER dont il eut deux fils : l'un Guy, qui fut seigneur du Marchais, et l'autre Jean.

En 1595, l'Aveu est fait par Laurent BARBIER et en 1647 par un autre Jean CHEVALIER qui est conseiller du Roi au Présidial de Poitiers, seigneur de Tessec et des Touches marié à Françoise GARNIER. Il décéda sans postérité.

Avant 1707, à la mort de Françoise GARNIER, le fief revient à Marie MAYAUD, épouse JOUSLARD d'AYRON, qui était le fils de JOULARD et de Louise DELAUZON.

Le 3 juillet 1779, Pierre-René GERMONNEAU est dit seigneur de Charraud-de-Mont et de Tessec.

LE MARCHAIS.

Proche de Tessec, nous y retrouvons, après 1620, Guy CHEVALIER, fils de Jean CHEVALIER, de Tessec. Il était commissaire enquêteur et Conseiller au Présidial de Poitiers. Il épousa Joachime MAYAUD, du Poiron et mourut en 1635, sans postérité. C'est le neveu de Joachime, Bonaventure MAYAUD, que nous trouvons aux Groges, qui se dit alors sieur du Marchais.

LA MONDIE.

La haute ville possédait plusieurs fiefs, en plus de ses châteaux. La Mondie en est un qui relevait de Loubressay. En juin 1639, c'est Pierre MAURAT, procureur à Chauvigny, marié à Charlotte SANTERRE, qui est le sieur de la Mondie.

LES PUYs.

C'est encore un ancien fief de la ville haute. En 1599, nous y trouvons Louis PIGNONNEAU, en 1668, Bonaventure PIGNONNEAU, écuyer, sieur des Puy.

En 1733, la Bineterie et Champmarçais dépendaient du fief des Puy.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE GRACE.

Il existait une chapelle, proche de la Porte-Brunet. On en trouve trace en 1464 dans les Papiers du Chapitre de Saint-Pierre. Bien que détruite depuis fort longtemps, son emplacement est encore connu.

Sam CAMUS.

UN CAHIER DE DEVOIRS MENSUELS AU DÉBUT DU SIÈCLE

(Recommandations adressées à l'élève qui reçoit le présent cahier)

ENFANT,

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois environ, vous y remplirez quelques pages seulement, vous y écrirez le devoir que l'on aura donné à faire ; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe. Sans vous faire aider de personne, de manière à ce que ce soit bien votre propre travail et non pas celui d'un camarade ou d'un maître ; et vous continuerez ainsi jusqu'à votre sortie de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de treize ans ou jusqu'à ce que vous ayez obtenu le Certificat d'Etudes.

À mesure que ce cahier se remplira, vous aurez le plaisir de voir vous-même en le feuilletant les progrès que vous aurez faits ; on pourra mesurer d'un coup l'œil en comparant les dernières pages aux premières ; on verra si vous avez mérité de passer du Cours Élémentaire au Cours Moyen et de celui-ci au Cours Supérieur.

Ces devoirs mensuels ainsi réunis ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant, ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études. Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour ne plus y revenir ; vous garderez soigneusement ce modeste recueil qui témoignera, devant vous-mêmes et devant tous, de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant ! faites en sorte de pouvoir, un jour, regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à rougir. Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe ; l'avantage de ce cahier c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais bien de comparer successivement vous-même avec vous-même.

Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelligent, plus habile, plus instruit que tel ou tel autre élève, mais bien de montrer, chaque année, chaque mois, si vous êtes plus habile et plus intelligent que vous l'étiez quelques temps auparavant, si vous avez tâché de valoir mieux aujourd'hui qu'hier, si vous tâcherez de valoir mieux encore demain qu'aujourd'hui.

Appliquez vous enfant ! Le cahier est là sous vos yeux, encore tout blanc, prêt à recevoir tout ce que vous saurez y mettre de bon, tout ce qui peut faire honneur et en même temps faire plaisir à vos parents et à vos maîtres ; de belles pages d'écriture, de bonnes dictées, des devoirs soignés d'histoire, de géographie, de calcul. Appliquez-vous dès les premières pages ; si celles-là sont remplies à votre satisfaction, vous voudrez que les suivantes le soient mieux encore.

Faire toujours des efforts, afin de faire toujours des progrès ; c'est la loi de l'école parce que c'est la loi de la vie ; les hommes y sont soumis tout comme les enfants. Ce cahier vous aidera peut-être à vous le rappeler en vous invitant à vous examiner vous-mêmes fréquemment.

Enfant ! songez encore ceci : on ne travaille pas pour soi seul dans ce monde, on travaille aussi pour les autres. Les petits enfants eux-mêmes, sans y penser, travaillent pour leur pays. Car les bons écoliers feront les bons citoyens. Si vous employez bien vos jeunes années, si vous profitez sérieusement de tous les moyens d'instruction que la République prend soin d'offrir à tous les enfants, vous pourrez rendre un jour à la Patrie ce que la Patrie fait aujourd'hui pour vous. La France a besoin de travailleurs et de gens bien. Vous serez un de ceux-là si vous vous y préparez dès maintenant. Ne perdez donc pas votre temps, vous n'en n'avez pas le droit : le paresseux fait du tort à lui-même, sans doute, mais il fait du tort sans doute à son pays.

Si vous traversez quelque moment de faiblesse et de découragement, enfant ! ne vous laissez pas abattre, et pour reprendre courage, dites-vous tout bas à vous-même ; je ne veux pas être inutile sur terre, un ingrat envers ma famille, un ingrat envers la France. Je veux travailler, je veux devenir meilleur, non pas seulement parce que c'est MON INTÉRÊT, mais parce que c'est MON DEVOIR.

Nous devons ce cahier à la famille SAILHAN. Qu'elle en soit remerciée. Sans vouloir être taxé de « rétro », on peut cependant regretter que quelques principes tout simplement moraux soient bien tombés en désuétude...

SUR UNE STÈLE TROUVÉE AU CHÂTEAU BARONNIAL

Les fouilles menées en 1972-1973 dans le Donjon du château baronnial nous ont permis de descendre à six mètres au-dessous du niveau de la porte d'entrée de ce Donjon. Dans le fond de cette fouille, nous avons trouvé une pierre sculptée qui a peut-être servi de récupération lors de la construction du premier Donjon au XI^e siècle.

Cette pierre avait été vue quelques années auparavant par M. Pierre GUÉRIN, membre de notre Société, lors d'un sondage profond qu'il avait effectué.

Longue de 0 m 55, haute de 0 m 22, brisée en deux morceaux, cette pierre est probablement une stèle gallo-romaine, représentant une tête de femme. La face est malheureusement très abîmée, mais elle est encore encadrée par des cheveux ondulés se terminant en natte de chaque côté. Cette tête est inscrite dans un demi-cercle, ce qui ferait bien penser à la partie supérieure d'une stèle. Le reste est peut-être encore dans les remblais du Donjon, non encore entièrement vidé de son contenu.



La présence de tessons de tuiles à rebord, de deux morceaux de marbre de placage, pourrait laisser supposer qu'il y avait quelque part, en ville haute, un édifice gallo-romain d'une certaine qualité de construction. Tous les déblais recueillis à proximité du château et dans le château ont servi à combler ce donjon. Qui sait si un jour, à l'occasion de travaux, on ne trouvera pas l'emplacement d'un tel édifice. C'est notre vœu pour la connaissance de l'histoire chauvinoise.

Comme tout ce qui provient de nos fouilles et recherches, cette stèle est visible au Musée de Chauvigny. Nous serions intéressés de savoir si une sculpture similaire a déjà été découverte.

S. CAMUS.

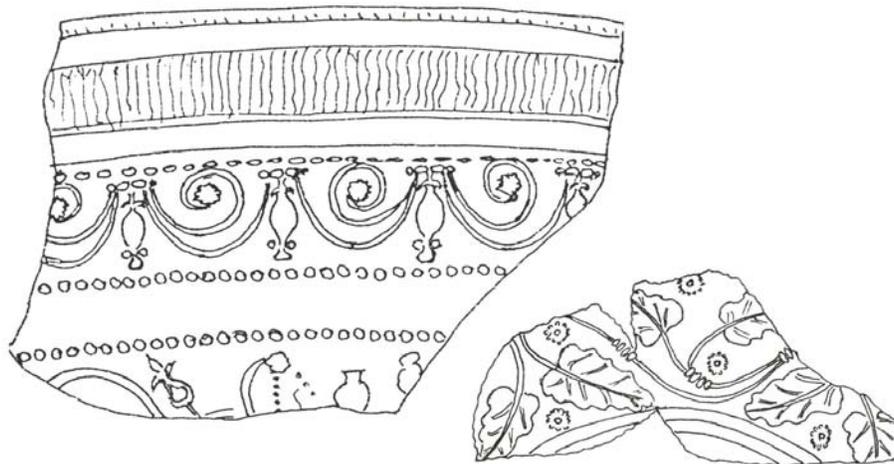
Les Fouilles aux Églises en 1978 - 79

Dès le terme du chantier n° 2 des Églises, il paraissait intéressant de faire un sondage dans la parcelle ouest contiguë. Grâce à l'obligeance du propriétaire, M. ROUIL, nous nous y sommes employés dès août 1978, sous la conduite de Christian RICHARD. Très rapidement, les sondages ont amené la découverte de deux autres bâtiments que nous dénommeront X et Y, orientés nord-sud et séparés l'un de l'autre par un étroit passage.

Dans l'angle nord-ouest du bâtiment Y était un squelette présentant la particularité d'avoir les os des mains sur les épaules. Trois autres squelettes ont été trouvés sur l'aire de la fouille, enterrés à peu de profondeur et sans aucun mobilier permettant une datation approximative.

Ce que nous avons remarqué est l'importance des couches de cendres, démontrant des incendies successifs assez violents.

Le bâtiment X, le plus au sud, de 11 m 50 sur 8 m 80, paraît avoir été un atelier de travail du fer étant donnée la quantité de scories, laitier et même limaille de fer que nous y avons trouvée. Ce bâtiment semble avoir été construit et utilisé dès la fin de la période gauloise. On y trouve trois niveaux superposés, de sols avec couches d'incendie. Les As d'Auguste avec autel de Lyon au revers trouvés dans ces couches pourraient faire dater ces incendies du début du I^{er} siècle. À une époque très postérieure, ce bâtiment a été reconstruit sans pouvoir donner de précision quant à la date de reconstruction. Une petite cave avec probablement accès par une trappe a été trouvée dans ce bâtiment X. En proviennent également monnaies, divers petits objets en bronze (fibule, cautère, manche de couteau), tessons de poteries sigillées, certains avec estampilles de potiers.



Le bâtiment Y, encore en cours de fouille, de 12 m 50 sur 11 m 50, comporte dans sa partie nord, la plus proche de la voie romaine, un ensemble de murs, très bien construits, avec joints au fer encore visibles, qui paraissent être du début du I^{er} siècle. Par suite de la pente du terrain, une grande cave semble avoir existé. Ce bâtiment a été démoli dans sa moitié sud et reconstruit à une époque sans doute tardive. Certains murs, plus larges, ne sont même pas dans l'alignement des précédents. Là également, on trouve trois niveaux de sols avec couches d'incendie. Outre des as frappés, à Nîmes, on y a trouvé une jolie perle en pâte de verre.

L'extérieur est de ces deux bâtiments porte dans des niveaux assez profonds la trace et les dépôts des incendies successifs. Monnaies, tessons de poteries (et même un petit dé à jouer en os) nous confirment une datation dans le premier quart du I^{er} siècle.

La majorité des tessons de poteries sigillées sont de provenance Sud-Gaule, c'est-à-dire la Graufesenque et Montans, ateliers du Tarn de grande réputation à cette époque. Nous avons trouvé également quelques tessons de céramique plombifère provenant des Ateliers de la vallée de l'Allier et datant également de ce premier quart du I^{er} siècle.

Tout concorde donc pour nous montrer l'ancienneté des bâtiments que nous avons mis à jour.

Les objets trouvés et les poteries reconstituées vont enrichir le Musée de Chauvigny qui possède maintenant une collection gallo-romaine intéressante, quelques pièces étant même d'une certaine classe.



Au cours de la fouille, la reconstruction d'un mur en bordure de la voie romaine a permis la découverte de sept sarcophages en pierre, contenant encore des squelettes et deux tombes en pierres sèches. Aucun mobilier ne permet une datation, mais ce sont très certainement les vestiges de l'ancien cimetière mérovingien qui existait entre l'Eglise Saint-Pierre et la route de Saint-Martin, de part et d'autre de la voie romaine. Ce cimetière a été vendu en 1740, ainsi qu'en témoigne l'acte de vente dont le texte est dans le présent Bulletin.

Ce cimetière paraît avoir eu comme limite sud les ruines des bâtiments romains, objets de nos fouilles des Églises.

Il est certain que d'autres sarcophages existent encore du côté nord de la Voie romaine ; certains avaient d'ailleurs été mis au jour lors de travaux d'adduction d'eau.

Ce site des Églises est donc d'un intérêt tout particulier pour l'histoire chauvinoise et peut-être un jour aurons-nous la chance de découvrir les bases d'un ancien Temple romain, objet d'une tradition et dont certains éléments pourraient confirmer l'existence.

S. CAMUS.

BRONZES DIVERS

Site : LES ÉGLISES III.

- 1° CLEF à peigne (carreau A2 XXIII).
- 2° BAGUE (carreau A2 XXIII).
- 3° FIBULE à ressort caché (carreau B1 X).
- 4° ÉPINGLE (carreau A2 XXIII).
- 5° TÊTE DE MANCHE DE COUTEAU (le décor incrusté a disparu, carreau B2 XIV).

Église Saint-Pierre : L'Annonciation

La face sud du chapiteau situé au fond du sanctuaire de l'église Saint-Pierre présente une intéressante Annonciation à laquelle tout visiteur de la collégiale se devra de consacrer quelque attention.

Un texte fonde l'iconographie de la scène, celui de Luc (1-26-38), dans lequel l'Évangéliste relate la rencontre entre l'archange Gabriel et Marie. Il sera toujours fait références à ces treize versets, origine d'une longue tradition iconographique de l'Art Chrétien, compétée de détails originaux sur lesquels il conviendra de s'interroger.

- « L'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans la ville de Galilée appelée Nazareth. »

Venant de la droite, l'ange n'est nommé par aucune inscription¹. Son nimbe, excentré, large et nu, est orné sur son pourtour de trous au trépan qui répondent, en creux, à la bordure perlée du manteau de Marie. Son aile gauche, repliée très haut à l'angle, cachant partiellement le nimbe, paraît comme embarrassée dans un pan du manteau en cloche ; quant à l'aile droite, elle est éployée sous le tailloir à presque toucher le nimbe de Marie ; même si la courbe de ses pennes, traitées en longues lanières s'achevant en biseau est cannelées d'un trait médian, scande harmonieusement le champ, le trop long glissement de l'aile, laminé entre bras et nimbe, son rattachement à l'épaule, caché, sont peu convaincants. De toute évidence, le sculpteur a peiné à rendre crédibles ces attributs.

- « Il entra chez elle. »

L'envoyé (aggelos en grec) est en mouvement : la position des pieds, placés l'un devant l'autre sur l'astragale, les plis couchés de la robe, presque « géologiques », indiquent discrètement la translation. Un autre mouvement, de rotation celui-là, anime l'avant-bras gauche et soulève le manteau qui, devant, flotte de manière un peu raide, et dont les plis gravés, parfois presque plis bourrelets, focalisent leurs virgules sur le creux d'ombre entre les bras. Les deux mouvements concourent à élever le regard vers la croix grecque, haussée sous le tailloir, que curieusement, mais sans équivoque, désigne la main gauche. La chevelure est plaquée, laissant voir le lobe de l'oreille ; les yeux – deux amandes et un coup de trépan pour la pupille – laissent non sans expression, mais avec une physionomie très neutre, un visage au modelé sommaire. Le personnage de Marie est traité selon le même mode.

- « Salut, comblée de grâce, le Seigneur est avec toi. À ces mots, elle fut bouleversée. »

Deux sources principales ont alimenté les Annonciations ; la source hellénistique toute pétrie de réserve et d'intériorité, et la source syro-palestinienne plus mouvementée, et qui, même épurée de ses détails, garde, au XII^e siècle, ses valeurs propres. C'est de cette dernière que Chauvigny s'inspire.

La Vierge en effet levée dès l'arrivée de l'ange². De même taille que lui, elle est le personnage principal et a l'honneur de la frontalité, frontalité modeste cependant, si l'on considère la place presque agressive que Gabriel occupe de son aile. La robe tombe droit en plis couchés ou en « T », le manteau sans tumulte. Les pieds aux souliers marqués d'un bourrelet médian glissent verticalement sur l'astragale. Aux prix d'une légère torsion du buste, elle se tourne vers la croix. Son voile court n'est pas dérangé, mais ses mains, levées à hauteur des épaules, surdimensionnées, représentées dans leur plus grande surface, témoignent de sa surprise, qui s'interprètent également comme le geste, d'ouverture et de soumission

¹ Il est nommé sur une autre corbeille. Voir « Le Pays Chauvinois », n° 17, p. 7.

² N.-D.-la-Grande, Vézelay, Chartres, etc.

confiante à la parole de Dieu, concluant le dialogue avec l'ange³.

- « Je suis la servante du Seigneur, qu'il m'advienne selon ta parole », et l'ange la quitta.

- « Et le nom de la Vierge était Marie ».

Ce « fiat » fait d'elle une sainte, et le nom gravé sur son nimbe est bien précédé d'une S qui surmonte un tilde : S (ancta) MARIA⁴. La conversation que Marie accepta après que l'ange lui eut dit : « Rassure toi, Marie », ne s'établit même pas entre les regards mais entre les mains, et se résume à une seule scène élaguée de toute anecdote qui fixe dans l'instant la densité du texte évangélique.

- « Voici que tu concevras. » « On l'appellera Fils du Très Haut ».

La composition, les lignes passant par les mains des deux protagonistes, mettent en valeur la croix légèrement pattée qui se détache sur les rémiges de l'aile et décentre la scène. Quels efforts le sculpteur n'a-t-il pas faits pour concentrer sur la main droite de Gabriel toute la délicatesse qui lui manquera souvent ! Les doigts finement traités présentent la croix comme un joyau – ailleurs il ne manquera pas les phalanges – et le modelé de la paume résulte d'une réelle recherche ; car la croix introduit, ou constitue peut-être, le message de l'ange.



Photo Studio Ludo

R. OURSEL, à la suite de N. Coatanoan^{5 6}, veut voir dans cette rare représentation de la croix une intention doctrinale, la Présentation de la face opposée préfigure de la Passion selon les Pères, se trouvant ainsi mis en parallèle avec l'Annonciation ayant également la Passion en filigrane. Voilà qui serait bien dans la manière du sculpteur de Chauvigny, mais il eut en être rendu compte d'une façon plus simple,

³ La Souterraine, Brinay, etc.

⁴ Contrairement à ce qu'écrit N. COATANOAN : *Les Chapiteaux de Saint Pierre de Chauvigny*, Monaco, 1959 ; p. 10. (Repris par OURSEL.)

⁵ *Haut Poitou Roman*, La pierre qui Vire, 1975, p. 384, et FLORAISON, id. , 1976, p. 183.

⁶ *Op. cit.* , p. 10.

quoique voisine.

Très tôt, l'Ange est représenté porteur d'un sceptre⁷ (ivoires byzantins, Ravenne...), ou d'un globe, signes de la puissance impériale ; il tient son autorité de Dieu. À partir du VII^e siècle, le sceptre est souvent surmonté d'une croix, signe de médiation ; cette forme demeure fréquente dans l'art roman⁸. À Chauvigny, n'est plus conservée que la croix qui, elle seule « donne à l'ange l'autorité qui lui convient »⁹. Le schéma classique de l'envoyé tenant le bâton, tel le héraut antique, s'épure et se transforme dans son esprit, devenant presque « hellénistique ».

Reste enfin le problème de la venue de l'ange sur la droite, alors que d'ordinaire il figure à gauche. Cette exception quoique rare n'est pas unique ; on citera parmi d'autres un tissu byzantin du Vatican¹⁰, une peinture du chœur en la cathédrale de Saint-Lizier¹¹, et, plus près de Chauvigny, Montmorillon, où l'on a découvert, lors de décapage d'une maison, (1, rue du Vieux-Pont), l'ange d'une Annonciation, porteur d'une croix hampée et tourné vers la gauche¹².

Comment rendre compte de l'anomalie à Chauvigny ? On ne peut que remarquer, sur trois des faces du chapiteau – Annonciation, Présentation, et Tentation de Jésus au désert – que le personnage arrivant – soit Gabriel, Marie et Satan – vient de droite ; ainsi s'établit comme un mouvement tournant vers la gauche. Pourtant l'Épiphanie, qui aurait pu l'affirmer, se singularise justement par le fait exceptionnel et iconographique, que les Mages sont disposés de part et d'autre de la Vierge assise¹³.

Tous ces détails, résultat d'une maladresse ou procédant d'une invention (mais à quel niveau de la conscience ?), ne font que ramener aux grandes questions que pose la sculpture Chauvinoise. L'Annonciation, seule scène hélas ! mutilée (corps de la Vierge), en respecte les caractères et proportions, parfaitement intégrée à un ensemble que, peu à eu, nous détaillerons.

Christian BARBIER.

⁷ Sur l'iconographie de l'ange, voir ; STAPERT A., *l'Ange roman de la Pensée et dans l'Art*, Paris 1975.

⁸ Saint-Sernin de Toulouse par exemple...

⁹ STAPERT, *op. cit.*, p. 364.

¹⁰ Cité et reproduit dans MALE E. : *L'Art religieux du XII^e siècle en France*, 7^e édition, Paris, 1966.

¹¹ DURLIAT M. : *Pyrénées romanes*, La-Pierre-qui-Vire, 1978, p. 117.

¹² CROZET R. in *Bull. S.A.O.*, 4^e S., t. X, p. 644.

¹³ VEZIN G. : *L'Adoration et le Cycle des Mages...*, Paris, 1950, p. 59.

UN ALPHABET ROMAN DE L'ÉGLISE SAINT - PIERRE

Une idée reçue, tenace à Chauvigny, identifie aux signes du Zodiaque les motifs figurant aux métopes du croisillon sud de l'église Saint-Pierre, bien que cet intéressant décor, qui mériterait une étude particulière, ne s'y rapporte nullement. Beaucoup, par contre, ignorent le très curieux alphabet gravé sur le cordon de la plus orientale des deux fenêtres ouvertes dans le pignon.

Tout juste mentionné par R. CROZET¹, il n'avait fait l'objet d'aucune étude approfondie avant la publication des inscriptions médiévales du département².

On lit encore assez nettement : A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, &, ou ω

- Les lettres E, H et M sont onciales, le V l'est peut être également ;
- Le G suit la courbe de l'archivolte, alors que les autres lettres rayonnent à partir d'un centre virtuel ;
- Le Q, gravé en minuscule, est le symétrique, du P :
- I et J, U et V sont naturellement confondus ;
- Après le Z, figure un signe que l'état de la pierre, à la tombée de l'archivolte, rend difficilement identifiable : « On peut penser qu'il s'agit soit d'un ω tracé à l'envers, soit d'un & dont le ductus, insolite pour le lapicide, demeure assez maladroit »³.

MM. FAVREAU et MICHAUD, sans directement justifier leur assertion, attribuent l'inscription au XII^e siècle. Est-elle contemporaine des inscriptions figurant sur les chapiteaux du chœur ? Leur paléographie « inclinerait plutôt vers la première moitié du siècle »⁴, mais il faut remarquer que, sur les chapiteaux, seuls quelques E sont onciaux, alors que trois onciales (peut-être quatre) figurent dans l'alphabet.

Ce dernier constituant par définition un échantillonnage restreint, l'étude statistique des formes reste conséquemment limitée. Ainsi, si chœur et transept, du point de vue archéologique, semblent avoir été édifiés au cours d'une même campagne de travaux, leurs inscriptions respectives ne sont pas forcément de la même époque (le champ épigraphique aurait été alors réservé), encore moins de la même main.

Cet alphabet n'est pas unique en son genre au XII^e siècle ; on en cite également un « dans l'église de Daumazan-sur-Arize et un autre sur un chapiteau du cloître de Moissac »⁵. Plus près de Chauvigny l'église d'Asnières (commune de Monthoiron), aujourd'hui désaffectée et dévolue à un usage profane, présente parmi ses curieux graffitis plusieurs séries de lettres qui constituent des fragments d'alphabets. La date de 1160 indiquée sur une ces pierres n'est pas contredite par la paléographie. La qualité médiocre, la répartition irrégulière des inscriptions d'Asnières, n'autorise guère toutefois des rapprochements autres que géographiques.

L'interprétation de notre alphabet demeure épineuse.

Une fonction strictement décorative paraît à écarter, la gravure n'autorise que de trop médiocres

¹ CROZET R. : « Chauvigny et ses Monuments » *Etude Archéologique M.S.A.O.*, 4^e série, t. III, 1958, p. 33.

² FAVREAU R., MICHAUD J. : « Corpus des Inscriptions de la France médiévale », 1. *Poitou-Charentes*, 2. Dépt. de la Vienne, Poitiers, 1975, pl. et dess. H.T.

³ *Ib.*, p. 26.

⁴ *Ib.*, p. 24.

⁵ *Ib.*, p. 51.

reliefs (comparer avec l'archivolte voisine) et l'alphabet n'entre pas dans le répertoire décoratif roman ;

Une fonction didactique au vu de l'élévation de l'inscription est également improbable. On ne peut même affirmer que l'inscription ait été voulue bien visible, compte tenu notre ignorance de l'étendue et de la hauteur exacte des constructions de Montléon aujourd'hui presque disparues.

Au cours de la cérémonie de dédicace, le prélat consécrateur traçait deux alphabets, l'un grec, l'autre latin, sur le dallage de l'église⁶ ; parmi d'autres difficultés, la localisation très particulière de l'alphabet chauvinois fait obstacle à une interprétation fondée sur cette liturgie⁷.

Si l'on admet que le signe terminal est un & il faut remarquer que l'on rencontre cette lettre après le Z dans une liste, extraite d'une vie anonyme de Charlemagne composée vers 1165, qui attribue à l'empereur la fondation de vingt-trois monastères dont chacune est précédé d'une lettre différente de l'alphabet⁸. Chauvigny, à l'encontre de St-Savin, ne compte pas parmi les prétendues fondations de Charlemagne, aussi ne peut-on guère tirer parti de l'ingénieux rapprochement établi par MM. FAVREAU et MICHAUD, à partir d'un texte d'ailleurs un peu jeune.

Si l'inscription ne résulte pas d'une copie servile, le signe que l'achève ω ou &, correspond à la volonté d'amener à la perfection du 24 une série de 23. Succédant aux 24 classes de prêtres lévites⁹, aux 24 classes de chantes¹⁰, les 24 vieillards de l'Apocalypse, rois et prêtres¹¹, indiquent par leur nombre « la double harmonie du ciel et de la terre »¹². Ils clivent et étendent la plénitude du 12 (Apôtres, Tribus, Zodiaque, etc...). Ils participent à la grande liturgie solaire que l'époque romane n'a pas manquée d'intégrer. Faut-il chercher, dès lors, un symbolisme dans l'alphabet chauvinois ?

A l'appui de cette hypothèse, on trouve :

- Le fondamental « ego sum alpha et oméga »¹³ ;
- Les vingt-quatre unités louant le « jour mystique », dans un balayage d'Ouest en Est soumis au soleil ;
- La bipolarité accentuée entre nord et sud fréquente dans de nombreux édifices romans¹⁴ : à Chauvigny même, la nudité de l'obscur pignon nord s'oppose au libre développement du décor au sud illuminé ;
- La forme du plein cintre analogue à la course solaire et support privilégié pour tout symbole s'y rapportant ;
- La parenté encore plus spécifique avec d'autres archivoltes de fenêtres (Echiré, Deux-Sèvres ; Pérignac, Charente-Maritime, etc...) pour lesquelles un symbolisme solaire paraît se dégager¹⁵.

Le fait que des Maîtres comme MONET ou SISLEY, celui-ci pour l'église de Moret-sur-Loing, celui-là pour la cathédrale de Rouen, aient, avec, opiniâtreté, étudié et fixé le jeu temporel de la lumière sur ces édifices orientés, montre à l'évidence que, des siècles après leur achèvement, les gnomons architecturaux du Moyen Age même gothique suscitaient encore l'intérêt émerveillé. Il est loisible de penser que ce n'était que la réactualisation d'une expérience de lumière autrefois vécue par de nombreux bâtisseurs. L'alphabet du pignon sud est peut-être le témoignage de cette expérience.

Christian BARBIER.

⁶ HANI J. : *Symbolisme du Temple chrétien*, 2^e éd. Paris, 197, p. 555-56.

⁷ MM. FAVREAU et MICHAUD (*op. cit.*, p. 51-52), « faute d'autres documents », retiennent cette hypothèse pour Asnières. Un des fragments d'alphabet figure sur la même pierre que la date de 1160 qui serait alors celle de la dédicace.

⁸ *Ib.* p. 26. Un reliquaire doublement à tort dit « A de Charlemagne » est conservé dans le trésor de Conques.

⁹ 1 Chr. 24.

¹⁰ 1 Chr. 25.

¹¹ Ap. 4 - 4.

¹² CHEVALIER J., GHEERBRANT A. : *Dictionnaire des Symboles*, Paris, 1974, t. IV, p. 396.

¹³ Ap. 10-08.

¹⁴ Aulnay, Vézélais, comptent parmi les plus prestigieux.

¹⁵ CHAMPEAUX G. (de), STERCKX (Dom S.) : *Introduction au Monde des Symboles*, La Pierre qui Vire, 1972, p. 426.

Les Origines de la « CHRONIQUE DE CHAUVIGNY »

Ceux qui ont lu « Chauvigny les Chauvinois » connaissent l'existence de la « Chronique de Chauvigny », que Pol JOUTEAU a mentionnée à plusieurs reprises, en utilisant les indications fournies par Charles TRANCHANT dans sa « Notice Sommaire ». Cette « Chronique » a été recueillie par Narcisse PIORRY au début de XIX^e siècle. Le manuscrit de ce dernier a été communiqué à Charles TRANCHANT par le Docteur Antonin PIORRY, de Verrières, neveu de Narcisse¹. Ainsi TRANCHANT a pu analyser l'oeuvre de Narcisse PIORRY et y consacrer an particulier deux « annexes » de son livre². Les extraits et les détails qu'il a donnés permettaient de se faire une idée assez nette du travail, mais un certain nombre de points demandaient à être précisés. Le texte intégral peut désormais être étudié, depuis que le regretté Pierre GUÉRIN a obtenu communication du manuscrit de Narcisse PIORRY, de l'obligeance de M. DUMAS.

LE MANUSCRIT DE NARCISSE PIORRY.

Ce manuscrit se présente sous la forme d'une reliure de 20 cm x 25 cm, paginé de 1 à 141. Les cent premières pages, qui sont des pages de registre à colonnes, ne sont écrites que sur la moitié de leur largeur, dans la colonne médiane. L'ensemble est d'une seule main. Le texte n'est ni signé ni daté. On ne trouve nulle part mention du nom de l'auteur. Il est possible de dater approximativement la rédaction d'après le contenu : celle-ci est postérieure à 1824³ et probablement antérieure à 1830⁴. Ce manuscrit est certainement celui que TRANCHANT a eu à sa disposition ; quelques références de pagination le prouvent⁵.

PLAN DE L'OUVRAGE.

L'ouvrage de PIORRY est intitulé « Notice historique de la ville de Chauvigny ou ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette ville, depuis sa fondation jusques à nos jours ». C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui une monographie historique de Chauvigny.

Le plan en est assez lâche et ses chapitres ne sont pas numérotés. Dans sa préface, encombrée de considérations générales et de rappels historiques aujourd'hui sans intérêt, Narcisse PIORRY expose rapidement l'origine de sa documentation (onze pages). La monographie proprement dite commence par une « Notice historique et antiquités de la ville de Chauvigny », centrée sur le site des Églises, où on trouve des observations archéologiques personnelles et quelques tables attribuées à des chanoines appelés BITON et BERNARD et à un certain Martial HUBERT dont nous reparlerons (pp. 12-13). PIORRY voit aux Églises une bourgade celtique nommée Lutvadodsad, « ce qui signifiait en jargon celtique, ville située au milieu des saules », écrit-il (p. 12). Les cinq chapitres suivants sont des notices sur des monuments ; ils sont intitulés : « Le Donjon » (pp. 24-28) ; « Église collégiale de Saint-Pierre » (pp. 29-34) ; « Église de Saint-Martial » (pp. 34-35) ; « Église de Saint-Juste, aujourd'hui Notre-Dame » (pp. 36-36) ; « Le petit

¹ *Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou*, 2^e édition, Paris, 1884, p. 164, note 2.

² Annexe I : Détail relatif à la Chronique de Chauvigny (p. 159.164) ; Annexe II : Extraits divers de la Chronique de Chauvigny, (p. 203-207).

³ PIORRY signale des travaux à l'église Saint-Pierre effectués en 1824, (p. 33 bis et 117).

⁴ Il manifeste des sentiments légitimistes (p. 133) dans un ouvrage destiné au public, « qui le demande avec empressement », écrit-il (p. 139).

⁵ TRANCHANT signale aux pages 103 *bis* et 103 *ter* le récit intitulé par lui « Suites de la bataille de Maupertuis » (p. 204 et note 4). Ce récit est en réalité aux pages 105 *bis* et 105 *ter*, mais il s'agit certainement d'une coquille. Celui du passage de Louis XIV à Chauvigny en 1651 est signalé à la page 126 (p. 40, note 3) ; Il est à la page 127 du manuscrit ; TRANCHANT a dû faire une erreur de transcription. Mais il a indiqué avec exactitude qu'aux pages 128 et suivantes on trouve quelques détails sur l'exercice du culte réformé à Chauvigny (p. 43, note 1).

château de Meauléon » (pp. 36-38). Les indications historiques qu'ils contiennent sont sans valeur car elles sont extraites des faux documents qui seront analysés plus loin... Il faut cependant noter que l'auteur signale des travaux récents à l'église Saint-Pierre, travaux dont il a été témoin, dans des pages d'ailleurs rédigées après coup (pp. 33 *bis* et 33 *ter*). A été également ajoutée après la rédaction de l'ensemble une « généalogie des seigneurs de Meauléon » (en Bas Poitou), à la suite du chapitre sur le « petit château de Meauléon ». (pp. 39-40).

Les deux chapitres, suivants qui représentent plus du tiers de l'ouvrage sont les seuls qui constituent une suite chronologique. Le premier est intitulé « Notice historique de quelques seigneur et barons de la ville de Chauvigny ». (pp. 41-77). C'est une galerie de portraits hauts en couleur qui nous conduit du temps de Clovis à l'époque de la première croisade. On se trouve successivement en présence de Cherroë, Théobrin, Midaric, Sigondius I, Sigondius II, Cheziamet, Ides de Gui, Lidic de Gui, Govius, Gillin de Gui, Eléasar de Meauléon, Héric de Chauvigny et Gui de Chauvigny. Le second chapitre complète le premier par une relation détaillée des faits et gestes de l'évêque Pierre pendant son exil à Chauvigny où il est mort en 1115 (pp. 78-91).

La dernière partie du livre est une juxtaposition de courtes notes diverses, sans souci des dates : « Prise de la ville de Chauvigny par Jean de CHAUVIGNY, maréchal de France » (pp. 92-100) suivie d'un chapitre « Réflexions et remarques » (pp. 101-104) ; « Siège de la ville de Chauvigny par les Anglais » (pp. 104-106) ; « Entrée de Charles VII dans la ville de Chauvigny » (pp. 106-108) ; « André de Chauvigny marié à Alix d'HARCOURT et fondation de l'église de Saint-Léger » (pp 108 et 115-116) ; « Fondation de Saint-Juste et Saint-Léger ; extraits des registres de Saint-Léger » (p. 109-114) ; « La fête de la Rose » (p. 116) ; « Donation de la baronnie de Chauvigny aux Evêques de Poitiers » (pp. 117-117 ter) ; « Siège de la ville de Chauvigny par les protestants » (pp. 118-120) ; « Fondation du couvent de Saint-François par Gautier de BRUGES, évêque de Poitiers » (p. 120) ; « Siège de la ville de Chauvigny par Rohc. (sic) de CHATEIGNIER, seigneur de Touffou et de La Roche-Posay » (pp. 121-124) ; « Fondation de l'hospice de Chauvigny » (p. 125) ; « Le château d'Harcourt ou la prison » (pp. 125-126) ; « Halle des bouchers » (p. 126) ; « Passage de Louis XIV à Chauvigny » (pp. 127-132) ; « Place publique » (p. 133) ; « Annotations » (pp. 134-139). Une conclusion moralisante comme il se doit à cette époque, occupe les dernières pages (pp. 139-141).

GENÈSE DE L'OUVRAGE.

Ce livre est issu d'un travail de Vignaud De BEAULIEU, curé de St-Pierre, de Chauvigny, à la fin de l'Ancien Régime, connu d'autre part comme annaliste⁶. Faute de posséder ce travail, il est impossible de saisir l'originalité de l'oeuvre de Narcisse PIORRY. Cependant, les indications données par ce dernier au cours de sa rédaction permettent de penser qu'il a reclassé selon un plan personnel, des renseignements puisés dans ce qu'il appelle le « mémoire » du curé de Saint-Pierre. Il a raconté ainsi comment il a eu connaissance de ce « mémoire » : « À sa mort – de Vignaud de BEAULIEU - le mémoire passa encore imparfait entre les mains de M. CAMUSARD qui ne put en profiter à cause de la faiblesse de sa vue et de la difficulté qu'il y avait à lire les caractères presque tous usés de ce vieux recueil. Il me pria de lui (sic) transcrire, mais peu satisfait de ma copie, qui n'était **pas complète**, il me redemanda l'original, sous le prétexte de le faire déchiffrer par la Société d'Emulation de Poitiers. Depuis ce temps, je n'ai plus vu le manuscrit ; probablement qu'à la mort tragique et singulière de M. CAMUSARD, il aura été compris dans les gros morceaux de papier, qui furent, vendus en liasse aux marchands de tabac de cette ville » (p. 42). Ainsi PIORRY a copié incomplètement le manuscrit de son prédécesseur. Il semble que ce soit, le chapitre relatif aux anciens « seigneurs et barons » de Chauvigny qui ait le plus souffert d'amputations. Il donne à ce sujet les précisions suivantes : « On sera sans, doute surpris de ne voir dans cette notice aucun des

⁶ TRANCHANT mentionne la publication, dans *l'Abeille de la Vienne* d'avril 1847, de notes que Vignaud de Beaulieu avait transcrites sur les registres paroissiaux. (*Notice sommaire*, p. 109, note 1.)

moyens dont l'histoire se sert pour placer dans un ordre naturel les faits qu'elle rapporte, à sçavoir la chronologie, les dates et la généalogie. Voilà pourquoi je ne suis plus à même de les montrer. Les dates faisaient l'objet d'une longue dissertation que ma paresse naturelle jugea à propos de supprimer quand je fis la copie de ces notes. La généalogie et la chronologie faisaient le sujet d'une discussion scientifique entre M. H. FILLEAU et M. BEAULIEU, et **ma jeunesse** me fit encor négliger d'extraire quelque chose de cette dissertation, mais le mal y est aujourd'hui sans remède le manuscrit n'existant plus ou se trouvant entre des mains qui ne veulent pas le lâcher » (p. 41). Narcisse PIORRY était donc un jeune homme quand le curé CAMUSARD l'a chargé d'une tâche apparemment au-dessus de ses forces. Il a repris sa copie plus tard pour en composer son livre.

LES SOURCES DE VIGNAUD DE BEAULIEU.

PIORRY n'avait heureusement pas négligé de prendre note des sources indiquées par Vignaud de BEAULIEU, qu'il a pu nous transmettre. La documentation est donnée comme extraite surtout des archives du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny, de celles de l'Evêché de Poitiers et des registres paroissiaux de l'église Saint-Léger.

1. Les archives du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny :

Elles auraient, fourni ce que TRANCHANT appelle le « mémorial de Saint-Pierre », qui va jusqu'au XVI^e siècle inclusivement et regroupe une oeuvre attribuée à Martial HUBERT et des notes présentées comme émanant de quelques chanoines.

a) L'oeuvre attribuée à Martial HUBERT :

Il s'agit des biographies des premiers « Seigneurs et barons de Chauvigny » et de la relation du séjour de l'Evêque Pierre II à Chauvigny, en 1115, dont il aurait été témoin oculaire. Comment cette « chronique » de Martial HUBERT aurait-elle été connue par Vignaud de BEAULIEU ? PIORRY s'en explique ainsi : « On sera encor surpris de remarquer dans ma narration différents genres de stiles ; mais je vas rendre raison de cette variété : toutes ces notes composaient un mémoire écrit en latin, par un nommé HUBERT, vicaire général de l'Evêque de Poitiers qu'il accompagna dans son exil au château de Chauvigny où il est mort ; lequel mémoire fut déposé par HUBERT dans les archives du chapitre de Saint-Pierre où il a été traduit en différents tems, par plusieurs chanoines, qui sont BERNARD chanoine ; BITON, chantre et chanoine ; GESLIN, chanoine ; LA BIDAUDIÈRE ; M. BEAULIEU, curé et chanoine, qui a le plus travaillé à ce sujet à l'occasion d'un procès où il fallait montrer des anciens titres. Le chapitre, par une raison d'administration, jugea à propos de jeter au feu tous les anciens titres qui étaient contraires à ses prétentions, M. BEAULIEU sauva quelques débris de cet incendie, et de ces différentes parties en forma un mémoire à qui il se proposait de donner une forme historique » (pp. 41-42). C'est ce « mémoire » de Vignaud de BEAULIEU qu'a eu à transcrire Narcisse PIORRY.

Quant aux sources mêmes du « mémoire » de Martial HUBERT, voici ce qu'en dit Narcisse PIORRY : (Les anciens « chefs » de Chauvigny eurent) « le désir de transmettre à la postérité leurs noms accompagnés de tout l'éclat de la grandeur dont ils se voyaient environnés ; ils eurent à cet effet le soin de faire écrire à chaque siècle ce qui s'était passé de plus mémorable dans leur maison, où ils avaient sans doute des archives qui contenaient leurs titres de famille et de gouverneurs, dans les tems où la baronnie de notre ville devint héréditaire... ; ces manuscrits passèrent de main en main dans les archives du château jusqu'à tems d'un nommé Martial HUBERT, sans doute vicaire général de Pierre II, évêque de Poitiers, qu'il accompagna pendant son exil dans le château de Chauvigny, où il traduisit dans ses momens de loisir ces parchats indéchiffrables, les déposa dans les archives du chapitre de Saint-Pierre, en y joignant une notice historique de la vie de Pierre, évêque de Poitiers, où il est à présumer que ces mémoires, écrits en latin, ont demeuré presque toujours ignorés, si ce n'est de quelques chanoines qui en ont traduit plusieurs morceaux en différents tems, jusques au moment où M. BEAULIEU prit le soin de ramasser ces morceaux traduits en gaulois, de les franciser un peu pour les rendre intelligibles, et en former une petite notice

historique qu'il n'a point achevée » (pp. 7-8). On trouve une précision supplémentaire dans la biographie d'Héric de CHAUVIGNY : « C'est lui qui fit transcrire avec grand soin toutes les actes de ses prédécesseurs qu'il tira des archives de Saint-Pierre, où il en était fait mention à cause des grands dons qu'ils avaient faits à cette église ». (p. 73). En somme, rien n'aurait été négligé par les « Seigneurs » de Chauvigny pour assurer leur gloire posthume ; conservation des archives familiales et administratives et dépouillement d'archives d'églises. Il est inutile d'insister sur l'inanité de ces assertions.

Mais Martial HUBERT n'aurait pas limité son activité à des transcriptions et à la rédaction d'un long récit. Il aurait eu des préoccupations archéologiques assez singulières pour un homme du début du XII^e siècle. Il aurait décrit minutieusement un bas-relief qu'il aurait identifié comme un vestige d'« un petit temple formé par douze colonnes grossières », en dépouillant « les annales du château » qui mentionnaient la découverte du bas-relief dans ce temple (pp. 19-21). Autrement dit, les anciens « seigneurs » de Chauvigny auraient des analystes aussi curieux d'archéologie que Martial HUBERT. Celui-ci aurait de plus été « chargé de l'office du juge » et aurait décrit le château de Gouzon comme étant « le lieu où se rendait alors la justice » (p. 24).

On a remarqué que Narcisse PIORRY hésite sur la qualité de Martial HUBERT. Ici, il le dit « vicaire général », là « sans doute vicaire général ». Ailleurs, il en fait le « secrétaire et l'ami de Pierre II » (p. 91). Ch. TRANCHANT, qui avait perçu, l'anachronisme, a préféré parler d'« archidiacre ». En fait, on cherche en vain le nom de Martial HUBERT dans les cartulaires poitevins, au XII^e siècle. L'épiscopat de Pierre II est un des mieux connus de l'époque. On peut suivre la carrière de ses trois archidiacres et identifier les principaux dignitaires du chapitre cathédral. De Martial HUBERT, point. Ce nom est une invention, comme sont des inventions les noms de Cherroë, Théobrin, Midaric, Sigondius, Cheziamet etc..., qui n'ont rien à voir avec l'onomastique connue du Haut Moyen Age. Dans la liste des prétendus « seigneurs » de Chauvigny, seul Guy de CHAUVIGNY est un personnage historique, mais on ne le voit pas intervenir dans la région de CHAUVIGNY.

Martial HUBERT est un personnage fictif et son œuvre prétendue une fiction. Il suffit de lire quelques lignes de « mémoire » pour être édifié. La seule question utile qu'on puisse se poser est celle de l'époque à laquelle a été composé ce roman pseudo historique. L'œuvre est postérieure à 1694, car le duc d'Aquitaine BOGGIS y figure en bonne place. En effet, ce duc, fictif lui aussi, a été créé comme maillon généalogique et est né à Rome en 1694, dans un faux fameux appelé depuis « la charte d'Alaon »⁷. Quand le personnage de BOGGIS a-t-il été connu sur les rives de la Vienne ? On le trouve dans l'Histoire générale du Languedoc après 1730, dans l'abrégé de l'histoire du Poitou de THIBAudeau, en 1782. Il est peu probable qu'il ait été connu à Chauvigny avant le milieu du XVIII^e siècle.

b) L'œuvre attribuée à divers chanoines de Saint-Pierre :

- **Le chantre BERTAUD** aurait rédigé un récit de l'armement d'un chevalier appelé Jérôme de CHAMPEAUX, après que « Jean de CHAUVIGNY, maréchal de France », ait eu repris la ville de Chauvigny « aux Anglais ». « Le chapitre de Saint-Pierre conserva la mémoire de cette cérémonie parce qu'on faisait mention de la fondation de la chapelle dédiée à saint Jérôme par le sieur CHAMPEAUX », précise Narcisse PIORRY. BERTAUD signe son récit ; « signé BERTAUD, chantre et archiprêtre de Saint-Pierre de Chauvigni » (pp. 95-96). Il ne semble pas qu'on ait jusqu'à maintenant signalé la présence d'un archiprêtre à Chauvigny au XIV^e siècle. On chercherait probablement en vain à identifier les personnages qui assistent à la cérémonie ; Jérémie des BALOMBIÈRES, Guillaume de MONTTOUREAU, Maurice de GENÇAY, André de BRISSON et Héloïse de LIZÈRE. La prose de BERTAUD s'apparente assez à celle de Martial HUBERT.

- **Le chanoine BERNARD** figure parmi ceux qui ont « traduit » le « mémoire » de Martial

⁷ Sur ce faux, voir A. GIRY, *Manuel de diplomatie*, Paris, 1894, p. 884.

HUBERT. Comme ce dernier – et peut-être par imitation – il s'intéresse aux découvertes archéologiques. En 1427, il décrit avec force détails trois autres statues exhumées aux églises. « Sous les pieds » de l'une d'elles, il observe un « relief » représentant « une troupe de filles », « sur les bords d'un ruisseau où l'on voyait dessiné un grand nombre de saules », (pp. 15-16). Ce sont évidemment les saules de la bourgade celtique de Lutvadodsad. BERNARD aurait aussi laissé une description de la procession des Rogations à Chauvigny à l'occasion d'un procès opposant les chanoines au chantre, au sujet d'un repas dû par ce dernier. Vignaud de BEAULIEU aurait trouvé la pièce « attachée à un acte de signification que le chapitre avait conservé ». En tête du cortège des Rogations, on retrouve l'archiprêtre, mais distinct du chantre, qui l'accompagne, ainsi qu'un prévôt. Par contre, BERNARD ne signale pas la présence du chevecier, second dignitaire du chapitre (pp. 36-38).

- **Au chantre CORDIER**, on attribue le récit d'une entrée de Charles VII à Chauvigny. PIORRY a noté en marge : « Extraits des registres du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny. Cette description de l'entrée de Charles y fut imprimée (sic) et le livre est longtemps resté dans la famille de M. de LAUZON où il s'est perdu ». Mais il n'a pas indiqué si son texte provient des registres ou du « livre ». (pp. 107-108).

- **Le chantre BITON** aurait consigné « dans les anciens registres du chapitre » une découverte faite en 1597 dans les fondations du château de Montléon : trois pierres sculptées ornées de bas-reliefs avec des hommes à pieds et cornes de bouc, etc... (pp. 17-18). Or, il a résigné ces fonctions de chantres en 1580, au profit de Louis FERRON qui prit possession le 13 juin 1580⁸. Le même BITON aurait « lu le nom de Thomas, l'évêque anglais... et celui de Pennebroke » sur les cloches de l'église Saint-Martial (p. 35). Un « mémoire du tems », que nous signalons plus loin, indique que Pennebroke est un « capitaine anglais » qui s'est installé au château d'Harcourt pendant un séjour à Chauvigny (p. 125). Ces fables ne permettent guère d'accorder grand crédit au récit du siège de Chauvigny par les Protestants en 1569, qui est attribué au même BITON (p. 119). Un chanoine aurait-il appelé « abbaye de Saint-Just » le prieuré de la ville basse ? Dans son analyse du récit, Charles TRANCHANT, a cru bon de remplacer le nom de GOURAUD, « commandant de la place » dans notre texte, par celui de PASSAC, qu'il a trouvé dans une relation jugée par lui plus sérieuse⁹.

c) **Une note anonyme :**

C'est un court récit en latin relatif à une prise de Chauvigny par « les Anglais » en 1356. PIORRY indique qu'il a été trouvé « dans les archives du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny ». Il en donne le texte, précédé d'une traduction, à la suite de son chapitre intitulé « Siège de Chauvigny par les Anglais ». Traduction et texte ont été transcrits après coup (pp. 105 bis et 105 ter). TRANCHANT a reproduit le texte en latin sous le titre « Suites de la bataille de Maupertuis »¹⁰.

Telle qu'elle nous est parvenue, cette relation est certainement postérieure aux événements de 1356. Elle présente comme un on-dit la destruction des restes de l'armée du roi de France à Chauvigny ; un témoin oculaire aurait pu être affirmatif. De plus la phrase : « les Anglais enterrèrent leurs soldats morts dans le pré qui est **actuellement** près de l'église Saint-Léger situe le fait dans le passé. Mais ce qui surprend, c'est la désignation de l'église paroissiale de Saint-Pierre-les-Églises : « chapelle de Saint-Pierre **dans les champs** » ! En effet, dès le début du XIV^e siècle, le lieu où l'église est édifée est appelé « les Églises » comme aujourd'hui¹¹. On attendrait donc « chapelle de Saint-Pierre-des-Églises ». Ce souci de marquer l'isolement de l'édifice se retrouve dans une note archéologique, également rédigée en latin : « la vieille chapelle de St-Pierre-dans-les-Champs a été construite avec les restes d'un temple romain consacré aux dieux protecteurs de la navigation de la Vienne ». Cette note est toute moderne par sa langue et par son esprit. Cependant, on se demande si elle a bien été extraite du manuscrit de Vignaud de BEAULIEU,

⁸ TRANCHANT : *Notice sommaire*, p. 109.

⁹ *Idem*, p. 207.

¹⁰ *Idem*, p. 203-204.

¹¹ *Archives Hist. Poitou*, tome X, p. 279. Acte du 13 juin 1390.

car elle a été ajoutée par une autre main, à la suite du récit de la bataille (p. 105 ter). Pourtant l'abbé AUBER l'a publiée en 1850 comme provenant de « la chronique »¹².

En somme, de la documentation présentée comme provenant des archives du chapitre de Chauvigny, seules la relation du siège de 1569 et celle des « suites de la bataille de Maupertuis » se présentent sous une forme qui n'écarte pas d'emblée la critique. Ce sont d'ailleurs les deux seuls morceaux que TRANCHANT a retenus. Le reste est de l'affabulation évidente.

2. Les archives de l'Evêché de Poitiers :

Une « petite note fournie par M. JOLIVARD, chanoine secrétaire de M. BEAUPOIL de Saint-Aulaire, à M. BEAULIEU » et « trouvée dans les registres de la baronnie de Chauvigny, dans les archives de l'Evêché de Poitiers », aurait fait mention d'une reprise « aux Anglais », par « Jean de CHAUVIGNY, maréchal de France », de la ville de Chauvigny, « son héritage paternel qu'ils lui avaient enlevé depuis près de dix années » (p. 92). On se souvient que le chantre BERTAUD aurait laissé trace, dans les archives du chapitre de Chauvigny, de l'armement de Jérôme de CHAMPEAUX, l'un des lieutenants de Jean de CHAUVIGNY, après cette bataille. Ainsi les deux fonds d'archives auraient fourni des renseignements heureusement complémentaires.

C'est aussi « dans les registres de l'Evêché de Poitiers » que Vignaud de BEAULIEU aurait trouvé « un vieux parchemin dont il prit copie, où est marqué l'acte de donation du château des Evêques ». Il s'agit du testament d'Antoinette CHABOT. TRANCHANT n'a eu aucune peine à démontrer la fausseté de cet acte¹³, dont PIORRY a reproduit le texte en latin (p. 117) et donné une traduction (p. 117 bis et 117 ter). Il suffira d'ajouter qu'Antoinette CHABOT fait sa donation « pour le salut de la ville de Chauvigny » et que l'acte se termine par la formule : « Signo baroniar Calviniacensis suscripto », que PIORRY – ou plutôt BEAULIEU – a traduit : « Le sceau de la baronnie est au bas de l'acte ». N. PIORRY mentionne que « M. FILLEAU » a contesté l'existence de l'acte mais que « M. BEAULIEU prouva que cet acte était déposé dans les archives de l'Evêché, en priant M. JOLIVARD, chanoine secrétaire de l'Evêque de Poitiers, d'en faire passer lui-même une copie à M. FILLEAU ». Il ajouta toutefois : « j'attends des notes qu'on me communiquera peut-être un jour et qui pourront m'éclaircir sur ce fait » (p. 138).

Il est évident que ces deux faux tendent à prouver que les membres de la famille des CHAUVIGNY de Châteauroux étaient seigneurs héréditaires de Chauvigny. Qui pouvait avoir intérêt à administrer une telle preuve ?

3. Les registres paroissiaux de Saint-Léger :

Un assez long chapitre est intitulé « Fondation de Saint-Juste et Saint-Léger ; extraits des registres de Saint-Léger » (pp. 109-114). Il est question d'un passage à Chauvigny de Jeanne de France, répudiée par Louis XII, passage marqué par un miracle (p. 113). On pourrait qualifier pudiquement tout le chapitre de haute fantaisie. PIORRY note que « M. CHERBONNIER, curé de Saint-Léger, l'avait recueilli d'anciens registres de cette paroisse qui ont été anéantis par la lime des années ». Ainsi toute vérification est impossible. N'est-il pas mieux ainsi ? PIORRY signale aussi qu'il avait d'abord écarté ce texte lorsqu'il avait fait « le premier plan » de son livre (p. 109). Il en supprime une partie et prend ses précautions pour ce qu'il conserve ; « Au rapport de la note de M. CHERBONNIER... »

4. Origines diverses :

- **M. Doré, chanoine de Saint-Pierre**, aurait communiqué à Vignaud de BEAULIEU « un parchemin », d'origine non précisée, et « un petit mémoire » trouvé « dans les papiers d'un de ses aïeux

¹² *Mémoires de la Soc. Des Antiquaires de l'Ouest*, 1851, p. 266, note 1.

¹³ *Notice sommaire*, p. 164 et note 1.

qui avait été sénéchal de Chauvigny sous le règne de Louis XIV, écrit de la propre main de ce sénéchal » et qui « était attaché au recueil qui s'est perdu chez M. CAMUSARD » (p. 122). Le parchemin aurait indiqué que « la communauté des dames de Saint-François avait été établie à Chauvigny par Gautier de BRUGES » (p. 120) et aurait fixé « la fondation de l'hospice de Chauvigny sous le règne de Louis XIII » (p. 125). Le « petit mémoire » serait relatif au siège de Chauvigny par Roch CHASTEIGNER de la Roche-Pozay en 1562. TRANCHANT a analysé ce texte¹⁴ et en a signalé l'originalité par rapport à ce qu'il appelle « le récit consacré ».

- Un « **mémoire du tems** », sans autre précision, aurait-on fait savoir que « le général PENNEBROKE, capitaine anglais », a habité au château d'Harcourt « pendant son séjour dans cette ville » (p. 123). On se souvient que le chantre BITON aurait lu le nom de ce capitaine sur une cloche de l'église Saint-Martial.

Alors qu'il rédigeait son ouvrage, on a communiqué à N. PIORRY un **manuscrit** relatant le passage de Louis XIV à Chauvigny, « dont la plus grande partie est transcrite dans l'histoire du Poitou », écrit-il (p. 127). En réalité, le récit reproduit par PIORRY n'est pas dans l'histoire du Poitou de THIBAUDEAU. Par contre, dans le même chapitre, à la suite du récit, on trouve une copie textuelle de quelques pages de THIBAUDEAU sur le protestantisme à Chauvigny (pp. 129-131)¹⁵.

- Dans le dernier chapitre, intitulé « Annotations », PIORRY a réuni trois notes annalistiques **sans indiquer d'origine** :

En 1428, des jongleurs tartares font danser devant la foule assemblée « sus le grand arceau du château » un squelette qu'ils ont déterré dans le cimetière de Saint-Just (p. 134).

En 1459, on découvre un squelette de sept pieds de long, dans un cercueil en plomb en démolissant une partie du château de Gouzou (pp. 134-135).

En 1309, un énorme serpent de treize pieds de long, à la tête grosse comme celle d'un chien, est trouvé mort au soleil « sur la plate-forme du grand château ». (p. 135).

On trouve encore au cours de l'ouvrage, quelques notations données sans référence d'origine.

Ainsi la « chronique de Chauvigny » se présente essentiellement comme une suite de tableaux plus ou moins merveilleux, brossés sur un fond d'histoire populaire, nationale ou régionale. Les faux documents invoqués sont pour la plupart l'œuvre d'une seule personne, tant leur unité d'inspiration et de style est évidente. Il s'est trouvé à Chauvigny, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un visionnaire du passé qui a éprouvé le besoin d'étayer ses affabulations avec des références imaginaires. Charles TRANCHANT s'est montré indulgent envers « les rédacteurs de la Chronique » en parlant de « leurs erreurs »¹⁶. C'est bien de faux délibérés qu'il faut parler. Or, plusieurs contemporains de Vignaud de BEAULIEU sont en cause. Il est malheureusement trop tard pour instruire ce procès.

Narcisse PIORRY était certainement incapable de juger les textes quand le curé CAMUSARD lui a demandé de les transcrire. Quand il s'est décidé à rédiger la « notice historique », il conservait un grand respect pour son devancier, mais il a parfois hésité et il a dû prendre ses distances lorsque l'incohérence était trop manifeste. Son travail n'aura pas été inutile car il nous a révélé une mentalité originale. Mais, surtout, PIORRY nous a transmis ses propres observations, étalées de 1795 à 1824, sur les restaurations et constructions d'édifices à Chauvigny et sur quelques fouilles dont il a été témoin.

J. DUGUET.

¹⁴ *Idem*, p. 205-206.

¹⁵ THIBAUDEAU : *Edition de Sainte Hermine*, tome III, 1840, p. 322-324.

¹⁶ *Notice sommaire*, p. 163, note 1.

Préinventaire du Canton de Chauvigny
VILLE DE CHAUVIGNY

1. CHÂTEAU D'ARTIGES.

On accède à la cour, entourée de murs, par une entrée principale, comportant une porte cochère et une piétonnière toutes deux surmontées d'arcs en plein cintre ; le tout est couronné par une corniche moulurée portant de petites pyramides à volutes sommées d'un dodécaèdre.

Une entrée secondaire, à l'ouest est également en plein cintre, avec un bandeau plat.

Le logis est un bâtiment rectangulaire à rez-de-chaussée, étage et grenier couvert à quatre pentes en tuiles plates.

Le mur ouest est éayé par de gros contreforts en maçonnerie.

En façade (au sud), les ouvertures du rez-de-chaussée et la fenêtre centrale du premier sont en arc de cercle.

Le grenier est éclairé par une lucarne.

On lit la date 1661 sur l'entrée principale.

L'entrée et le logis datent du XVII^e siècle.

Cité en 1295 « pratum nomine de Artigia », Artiges était un fief relevant de la baronnie de Chauvigny. (Rédet - Dictionnaire topographique du département de la Vienne.)

2. CALVAIRE, rue de la Maladrerie.

Ce calvaire est situé dans la cour du 10, rue de la Maladrerie.

Sur un fut cylindrique portant deux moulures à sa partie supérieure, repose une croix aux bras et au sommet légèrement évasés. Les bras sont soutenus par des volutes.

Ce calvaire paraît dater du XVII^e siècle.

Il est le seul vestige de la Maladrerie de saint Lazare, dont l'existence est attestée dès le début du XI^e siècle, sous le pontificat de l'évêque de Poitiers ISEMBERT I^{er}. Le Grand GAUTHIER indique qu'il dépendait du chapitre de l'église Saint-Pierre. La chapelle était dédiée à saint Lazare. (Ch. TRANCHANT, notice sommaire sur Chauvigny du Poitou).

3. CABANE EN PIERRE, sise à l'angle des rues des Clozurons et de Justice.

Cabane de plan circulaire, de forme ogivale, avec coupole pointue en tas de charge. La porte est la seule ouverture.

La construction a sans doute été faite à pierres sèches, mais actuellement les joints sont garnis de mortier.

Son époque de construction est indéterminée, mais c'est un très bel exemple de ces cabanes à voûte ou coupole, en tas de charge que l'on rencontre dans la plupart des régions calcaires formant l'auréole sud et ouest du Massif Central.

4. CABANE EN PIERRES SÈCHES, face au magasin « Bravo », rue de Poitiers.

Petite cabane, logée à l'extrémité d'un mur de clôture, dont elle forme un épanouissement. Son plan est à peu près carré avec un angle arrondi. Le toit est formé de dalles de pierre reposant sur des murs à

encorbellement. L'intérieur, de 1 m de côté, a seulement 1,10 m de hauteur. C'est un petit abri pour une personne, en cas de mauvais temps. L'époque de construction est indéterminée.



5. VIADUC DU CHEMIN DE FER SUR LA VIENNE.

Viaduc en maçonnerie de pierre de taille, qui fait franchir la vallée de la Vienne à la voie ferrée Poitiers - Le Blanc.

Tracé en courbe de 500 m de rayon. La longueur totale de l'ouvrage est de 150 m, sa hauteur au-dessus de la Vienne de 15 m.

Il comporte cinq arches principales en plein cintre de 24 m d'ouverture et une arche de 6 m, côté rive gauche. Les avant et arrière-becs des piles, semi-circulaires, se prolongent jusqu'en haut où, ils forment refuges. La plinthe, en forte saillie, est supportée par des corbeaux carrés. Le parapet ajouré est en pierre de taille.

Cet ouvrage de belle facture allie la robustesse à l'élégance. Il a été construit en 1882-83. La voie ferrée a été ouverte en 1883.

P. SAILHAN.

Préinventaire du Canton de Chauvigny
COMMUNE DE CHAUVIGNY

Campagne II

VIREC
 VOIE ROMAINE
 LA STÈRE
 GRAND CHARASSON
 LES GROGES
 LA CARONNIÈRE
 LE QUEREUX
 AGUZON

11. PIGEONNIER A VIREC (DESSIOUX).

Tour cylindrique à rez-de-chaussée et trois étages, maçonnée en pierres calcaires.
 La porte et les fenêtres des deux premiers étages sont en plein cintre.
 La toiture a disparu.
 L'époque de construction de ce curieux édifice est indéterminée.

12. DIVERS VESTIGES D'UNE ANCIENNE MAISON NOBLE (DESSIOUX), A VIREC.

Maison rectangulaire à toiture à deux pentes, aux pignons aigus. Dans le haut du pignon sud, une petite fenêtre conserve un appui saillant mouluré, avec, de part et d'autre, un trou de boulin pour pigeonier.

Dans le terrain, attendant, à l'est de la maison, un escalier donne accès à un souterrain creusé dans le calcaire friable. Sa branche nord, dans le prolongement de l'escalier, se termine en cul-de-sac ; une branche qui se dirige vers le sud-est est bouchée par un effondrement au bout de quelques mètres.

Ancien fief, Virec est cité en 1281 « Agatha de Vire ». (Évêché 17 - cité par L. REDET - Dictionnaire topographique du département de la Vienne.)

13. BÂTIMENT A FENÊTRES ANCIENNES A VIREC (ROY).

Maison rectangulaire, à rez-de-chaussée, étage et grenier, enchâssée dans des constructions adventices. La couverture à deux pentes est en tuiles canal.

Au premier étage, sur les deux façades, existe une fenêtre ancienne à appui saillant mouluré. Celle du côté est a du être barraudée.

14. CABANE EN PIERRES SÈCHES, A « DERUILLE-COUTEAU », PRÈS DE LA ROUTE DE MONTMORILLON (BROSSARD).

Cabane aménagée à l'extrémité d'un gros mur de pierres calcaires, d'environ 3 m d'épaisseur, murs appelés « chirons » dans le pays.

De plan carré à l'extérieur, la cabane est couverte d'une coupole en « tas de charge » en pierres plates.

Type de construction très répandue autrefois dans la région, où elles servaient d'abri dans les champs et dans les vignes.

La datation de ces constructions est indéterminée.

15. VESTIGES DE LA VOIE ROMAINE POITIERS-BOURGES, A L'EST DE CHAUVIGNY, NOTAMMENT A LA STÈRE.

Entre la route de Lussac (CD 749) à Saint-Pierre-les-Églises et la limite de la commune de Saint-Germain et de celle d'Ingrandes (Indre) la voie romaine Poitiers Bourges est très apparente.

Elle se présente de nos jours comme un chemin rectiligne (parfois utilisé par une route moderne).

Près du lieu-dit La Stère, une carrière de pierre l'a coupée et permet de voir sa constitution, superposition sur 60 à 70 cm des couches suivantes, de bas en haut :

- Blocage de moellons calcaires :
- Matériaux sablo-graveleux :
- Une couche de mortier de chaux ;
- Matériaux sableux ;
- Pierre cassée.

16. CABANE EN PIERRES SÈCHES A LA FOSSE-DE-JEU (LANCEREAU).

Cabane aménagée à l'extrémité d'un gros mur en pierres sèches, formant soutènement de l'ancienne voie romaine Poitiers-Bourges.

De plan carré, à coins arrondis, elle est couverte par une coupole en tas de charge en pierres.

Tout à fait analogue à la cabane n° 14.

17. CALVAIRE PRÈS DE LA STÈRE.

Situé à l'embranchement de la route de Pouzioux (C.D. 17), sur celle de Montmorillon (C.D. 54), c'est un calvaire très simple, en pierres de taille calcaires.

La croix latine, de section carrée, a ses arêtes légèrement chanfreinées. Le fût de même section est élargi à la base. Le socle, carré, a ses arêtes supérieures chanfreinées.

La croix porte un chrisme et les lettres grecques alpha et oméga, gravées en bas relief, ainsi que les inscriptions suivantes :

Francisce GAUDIN Eugéniau GAUDIN

Sur le socle est gravée l'inscription suivante :

« Fait faire par François GAUDIN, du Moulin-Milon, l'an 1870 »

18. DEMEURE AU GRAND CHARASSON (BELLOD).

Importante maison rectangulaire à rez-de-chaussée et deux étages. La toiture, à quatre pentes, est couverte en ardoises. Les étages sont soulignés par un cordon saillant en pierre de taille. Les murs sont crépis, mais, antérieurement, les pierres de moyen appareil qui les constituent étaient apparentes, ce qui donnait un grand cachet à cette demeure, qui paraît dater du début du XIX^e siècle.

CHARASSON est cité en 326 (Évêché cité par L. RÉDET).

19. CHATEAU DES GROGES.

Autour d'une cour rectangulaire, avec entrées charretière et piétonnière dont les arcs en plein cintre sont surmontés de boules, on trouve :

- Sur les cotés nord et sud, deux bâtiments de communs sans étage ;
- Accolé à l'aile nord, un pigeonnier de plan carré, coiffé d'une toiture pyramidale en tuiles plates et, à son extrémité, le bâtiment de l'ancienne chapelle, encore surmonté d'une croix de fer ;

- Au centre du côté ouest, le logis, bâtiment rectangulaire à rez-de-chaussée, étage et grenier, couverture à quatre pentes en ardoise, daté de 1822 ;
- Dans son prolongement vers le sud, un bâtiment de communs dans lequel on a remployé un linteau et des jambages moulurés avec accolade ;

Ces vestiges remployés datent du XV^e et XVI^e siècles.

La porte d'entrée, datée de 1747, le pigeonnier, les communs sont du XVIII^e siècle. Le logis de 1822.

Cet ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny, est cité en 1309 et 1310 (Gauthier) : « Hebergamentum de GROGIIS ».

20. CALVAIRE A LA CARONNIÈRE.

Situé au carrefour des voies communales n° 16 et 20, ce calvaire est en pierre de taille calcaire

Sur une table d'autel à rebord saillant, portée par deux colonnettes cylindriques, se dresse un fût de section carrée à base élargie.

La croix latine, de section carrée, repose sur le fût par l'intermédiaire d'une moulure saillante. Non daté et sans inscription, ce calvaire doit remonter au milieu du XIX^e siècle.

Le fief de la Caronnière, relevant de la baronnie de Chauvigny, est cité en 1281 (Evêché – 17, mentionné par L. RÉDET, *op. cit.*) : « La Carrenère », puis, en 1309 : « La Karronère ».

21. CALVAIRE AU QUÉREUX.

Situé au carrefour de la voie communale n° 17 et du chemin de Quéreux, ce calvaire est en pierre de taille calcaire.

Un fût de section carré supporte, par l'intermédiaire d'une petite moulure saillante, une croix latine de section carrée.

Il y figure la date 1866 au-dessus d'un cœur.

22. CHAPITEAUX A AGUZON (GIRAUD).

Ces quatre chapiteaux identiques sont incorporés à une murette, dans la cour de la ferme d'Aguzon.

Ce sont des chapiteaux plats (pour pilastres), de style ionique.

Selon le propriétaire, ils proviendraient de l'ancienne église d'Aillé (dont le site est distant de 1 Km environ).

L'église d'Aillé « Ecclésia de Alliaco » est citée en 1019-1027 (cart. de saint Cyprien mentionné par L. RÉDET). C'était une annexe de l'église Saint-Just (aujourd'hui Notre-Dame) de Chauvigny. Elle est complètement disparue de nos jours.

« Aguzon » est cité en 1320 (Evêché – 22).

Pierre SAILHAN.

RIONS UN PEU AVEC LA NOUVELLE CHRONIQUE DE CHAUVIGNY
L'ENIGMATIQUE « PLAQUE DE TOULON »

M. le Maire de Salles-en-Toulon était bien intrigué : Léonce-le-boiteux venait de lui apporter en Mairie une petite plaque de cuivre, toute verdegriisée, de forme rectangulaire, dont les bords étaient mangés par l'usure. On y devinait des caractères indistincts. Cette plaque, Léonce l'avait trouvée dans un champ qu'il défonçait pour y mettre des asperges.

Rentré chez lui, M. le Maire se mit en devoir de nettoyer l'objet avec force précautions. Les caractères se précisèrent. On reconnaissait le chiffre 1 suivi d'un signe informe, puis CLASS... les dernières lettres étant effacées.

M. le Maire n'était pas archéologue, mais il s'intéressait à l'histoire de sa commune, et il avait comme une idée que cette plaque était un document de la première importance pour en éclairer le passé.

Le lendemain, précisément, il devait aller à la Préfecture ; il profita de son passage à Poitiers pour montrer sa trouvaille à CHAMPOLLION, un petit cousin sorti de Tercé, qui, après de brillantes études, était devenu professeur d'épigraphie romaine à l'Université de Poitiers II.

CHAMPOLLION prit la plaque avec respect, l'examina longuement et s'enquit du lieu où elle avait été trouvée. Tout en la scrutant, il répétait : «Toulon, Toulon... ». Soudain, son visage s'illumina : « Mon cher cousin, vous avez là un document inestimable pour l'histoire de votre commune! Sur cette plaque, on doit lire : 1 a c'est-à-dire PRIMA et CLASSIS ; PRIMA CLASSIS, en français ; première escadre.

Il s'agit d'une plaque portée par un marin de l'escadre impériale de Rome, basée à Toulon. À sa retraite ce vétéran est venu s'établir ici, et, y fondant une villa, il lui a donné, tout naturellement, le nom de port où il avait servi, sa vie durant : Toulon.

Ainsi on trouve résolu l'irritant problème de l'origine du nom de Toulon sur Vienne.

Ravi M. le Maire rentra chez lui et, dans sa joie, il montrait la fameuse plaque à tout le monde...

Même la mère DENIS ; vous avez bien dit la mère DENIS qui a été pendant quinze ans chef de gare à Cubord.

« J'ou zou connais ben », s'est écrié celle-ci aussitôt, « o l'est la plaque qui était sur la porte du compartiment de première classe des wagons du tramway. »

Le maire n'en est pas encore revenu !

Le 18 novembre 1979.

Pierre SAILHAN,
Salles-en-Toulon.

LA PROMENADE DU 20 MAI 1979

Selon la bonne habitude, et pour ne pas prendre dès le départ du retard dans les différentes visites prévues, nous quittons l'hôtel de Ville de Chauvigny à l'heure exacte.

Une route facile et rapide par Poitiers et Loudun nous a permis d'être à l'ouverture au **Château de Montreuil-Bellay**. Nous y avons eu le plaisir d'y être accueillis par le propriétaire, M^{me} de THUY, qui commenta pour nous, très agréablement, la visite de son château. « Berlay » date du XI^e siècle. Jusqu'en 1217, les BERLAY occupèrent les lieux. Une barbacane, une douve profonde, un puissant donjon circulaire de 17 m de diamètre dont les fondations ont été retrouvés récemment indiquent la situation stratégique du château aux confins du comté de Thouars sous influence anglaise. En 1217, Agnès de BERLAY épousa Guillaume de MELUN. Guillaume IV de MELUN, comte de Tancarville, tomba glorieusement à Azincourt en 1415, laissant une seule fille Marguerite qui épouse Jacques II d'HARCOURT. En 1488, la dynastie s'éteignit, mais pendant ce court temps, les seigneurs d'HARCOURT firent le Châtelet, une grande chapelle, installèrent les chanoines dans un logis construit pour eux dans l'enceinte du château, ainsi que la cuisine avec foyer central et grande hotte et commencèrent la construction du château neuf.

François II d'ORLEANS, duc de Longueville, devint le propriétaire, la sœur de Guillaume d'HARCOURT ayant épousé un d'ORLEANS. En 1662, ce fut Charles de la PORTE, Maréchal de La Meilleraye, qui en fit l'acquisition. Mort sans enfant, le château passa dans la famille de sa seconde femme, les COSSÉ-BRISSAC. C'est leur blason que l'on voit sur la porte d'entrée du château neuf, d'inspiration renaissance. Ce sont les femmes qui assurèrent la continuité de la baronnie : Marie de COSSÉ-BRISSAC, Catherine-Madeleine PECOIL, Catherine-Marie LEGENDRE. Le 22 juin 1756, la baronnie passa des BRISAC à la maison de LA TRÉMOILLE. La Révolution empêcha tout entretien et en 1815 les LA TRÉMOILLE rentrèrent en possession. En 1822, le château fut vendu à un sieur NIVELEAU, commerçant, qui mourut en 1847. Son fils puis sa fille héritèrent. Elle épousa Alexandre MILLIN DE GRANDMAISON, officier des Gardes du Corps de Charles X. C'est à partir de 1860 que de grands travaux de restauration furent effectués. En 1971, le château fut transmis à la fille aînée de Robert de GRANDMAISON, épouse de Xavier de THUY.

De l'intérieur, nous avons remarqué l'oratoire privé de Yolande de LAVAL (fin XV^e) ; la malle de mariage de la reine Margot, épouse de Henri IV ; la salle à manger ; un meuble de sacristie du XVI^e ; la chambre de la duchesse de LONGUEVILLE ; des tapisseries, etc., etc... L'ancienne chapelle, église paroissiale Notre-Dame, est de style gothique flamboyant et possède intérieurement une litre peinte.

Quelques kilomètres et nous voici à l'**Abbaye d'Asnières**, important monastère du XII^e siècle, dépendant de l'Ordre de Tiron, tout comme le Theil aux Moines, de la Chapelle-Viviers. Ravagée par les Huguenots, réparée au XVII^e, vendue à la Révolution, on ne voit plus qu'un cloître en ruines et les restes de l'Église, parfait spécimen de l'art gothique angevin avec ses hautes colonnettes.

Puis ce sont les Arènes de **Doué-la-Fontaine** et les anciennes carrières dans les faluns où on enferma les prisonniers vendéens à la Révolution et où se font maintenant chaque année, les fêtes de la rose.

À **Gennes** où nous passons, domine sur la hauteur la Mémorial des Cadets de Saumur qui défendirent le passage de la Loire en juin 1940.

C'est ensuite l'**Abbaye Saint-Maur**, au bord de la Loire. Saint Maur était le compagnon préféré de saint Bernard. Il vint d'Italie en 542 pour évangéliser la contrée et établit un monastère sur l'emplacement

de la villa romaine de Glanfeuil. De cette époque est encore visible une « nymphée ». Le cloître est du XVII^e et nous mène à une des salles de l'Abbaye où le déjeuner nous attend. Malheureusement, la pluie nous attend également, et c'est avec elle que nous allons voir l'oratoire de saint Maur dont le sarcophage a été retrouvé, ainsi que ses premières murales du XV^e siècle.

Remontant la Loire, nous arrivons au très riche Prieuré bénédictin de **Cunault** (XI^e à XIII^e) qui dépendait de Tournus. Clocher roman du XII^e ; façade ouest, fortifiée ; trois travées de voûtes angevines ; les autres voûtes et le chœur en berceau brisé ; le bas côté gauche avec coupole sous le clocher, carré du transept de l'église primitive ; 233 chapiteaux ; une Piéta et un chapier du XVI^e ; une chasse en bois du XIII^e ; une sainte Catherine du XV^e, telles sont les choses portées à notre admiration. En sortant, face à l'église, la maison du Prieur, du XVI^e.

Passant **Treves** où se voient la tour de l'ancien château du XV^e et l'église romane, nous arrivons à **Saumur**. Nous admirons la façade de l'École de Cavalerie, construite pour Monsieur, frère du Roi, et ses Carabiniers, de 1767 à 1770. Traversant la Loire et toujours sous la pluie, nous atteignons le **château de Boumois**. C'est là que naquit en 1760 Aristide DUPETIT-THOUARS, tué à la bataille d'Aboukir en 1798 sur son vaisseau « le Tonnant » . L'extérieur est l'appareil défensif avec murs, douves, tours à mâchicoulis, échauguettes aux quatre angles. Dans la cour, le Logis de structure gothique à décor renaissance. Nous nous promenons jusque dans les combles et chemins de ronde. À l'extérieur, un pigeonnier aux deux mille alvéoles et échelle tournante. Repassant à **Saumur**, nous voyons à la sortie le Monastère de Notre-Dame des Ardilliers du XVII^e, terminé par M^{me} de MONTESPAN qui descendait souvent à Saumur pour aller voir sa soeur, abbesse de Fontevraud.

Nous passons à Montsoreau, Candes, déjà visités en 1967, et arrivons à **Champigny-sur-Veudes** avec pluie et vent grandissant. Le château fut élevé de 1508 à 1558, mais RICHELIEU, jaloux de sa splendeur, le fit raser. La chapelle échappa heureusement à sa fureur, grâce au Pape Urbain VIII. Cette chapelle Saint-Louis, gothique renaissance, avec caractère italien, possède de magnifiques vitraux faits de 1538 à 1564. Il faut s'arc-bouter à la porte pour résister au vent et entendre notre guide.

Un passage au ralenti à **Richelieu** pour admirer l'ensemble urbain du XVII^e, en particulier les portes et façades des immeubles, la pluie ne nous permettant pas de flâner dans les rues, et c'est plus tôt que prévu que nous regagnons Chauvigny.

S. CAMUS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1978 - 1979

À l'heure du bilan, la Société Archéologique soumet à votre jugement l'activité qu'elle a poursuivie depuis la dernière Assemblée générale.

Les différentes équipes ont continué à unir leurs efforts pour participer à l'oeuvre commune dans le respect des orientations de la Société, dans un esprit de curiosité culturelle avec le souci d'améliorer encore la vie de notre groupe.

Les séances mensuelles ont été largement suivies et se sont déroulées avec l'animation qui les caractérise depuis que des éléments jeunes sont venus rejoindre les anciens. Cet élargissement de l'Assemblée est une garantie de continuité et de succès pour l'avenir de notre Société.

Correspondances et Relations Publiques :

Des lettres ont été échangées :

- Avec le Touring-Club, qui entreprend la préparation d'un Guide répertoire des Recherches Archéologiques ;
- Avec M. POITEVIN, d'Obernai, sur les Compagnons du Devoir et les Souterrains de la Coudralière et de la Roche ;
- Avec « les Moulins de France » ;
- Avec M. MAYAUD sur sa famille. Où est la Croix MAYAUD ?
- Avec M. LUCIANI, recherches sur les CHASTEIGNER ;
- Avec les Porcelaines Haviland, de Limoges, concernant la fabrication des anciennes poteries « cailloux » et « culs noirs ». Les renseignements donnés ont motivé une lettre de remerciement.

Des expositions ont été visitées :

- À Poitiers, Hôtel de Rochefort, sur les Jardins du XVIII^e siècle ;
- À Poitiers, Musée Sainte-Croix, sur les Madones du Montmorillonais où la Vierge de l'Église Saint-Pierre occupait une place de choix.

Relations Officielles :

- Avec la Municipalité et le Syndicat d'Initiative, création du Comité d'Animation Culturelle du pays chauvinois.

Publications – Bibliothèque :

- Échange de revues avec les Sociétés amies ;
- Achat et reliure de livres ;
- Don de M. BOULENGER « Les Maisons limousines » ;
- Tiré à part de « Archères et canonnière » de M. SAILHAN ;
- Parution du n° 17 de notre Bulletin chauvinois.

Séances mensuelles :

Des communications nombreuses, des lectures et exposés ayant trait à l'histoire, l'archéologie, le folklore, aux activités professionnelles du temps jadis, ont été présentées par MM. CAMUS, SAILHAN, CHOLLET, DUGUET, RICHARD, BOULENGER, BARBIER, CLEMENT. L'auditoire a été intéressé par ces causeries, souvent accompagnées de projections de diapositives, de photos, d'objets, de plans et croquis. Il en est résulté des discussions intéressantes et passionnées.

Manifestations extérieures :

Le déjeuner annuel du 19 novembre 1978, au Chalet Fleuri, a réuni un nombre important de participants. Les convives ont apprécié la nouvelle formule de ce repas du dimanche remplaçant le traditionnel banquet du samedi soir.

La promenade annuelle de mai 1979 - compte rendu à part.

Des sorties restreintes « industrielles » permirent la découverte et l'étude des Moulins, Forges, Tuileries, etc...

Le 9 septembre 1979, assistance à une visite-conférence sur l'Église de Morthemmer, commentée par M. Philippe DURAND qui reçut, le 7 mars 1979, le Prix de la Municipalité de Salles-en-Toulon, Valdivienne. M. Christian BARBIER fit la relation de cette visite aux membres de la Société qui n'avaient pu se déplacer.

Enfin, avec le Comité d'Animation Culturelle, la mise en place des visites-guidées de la ville haute et de l'exposition de photos au Château d'Harcourt sur les Châteaux fortifiés de la Vienne.

Fouilles par l'équipe spécialisée dont un compte-rendu spécial.

Musée. Activité très satisfaisante toujours en progression, et intense dès le mois d'avril. Grande fréquentation en juillet-août.

Parmi les divers groupes ayant visité le Musée, citons :

- Deux cent seize élèves architectes de Belgique ;
- De nombreux allemands de Geisenheim ;
- Quatre-vingt-six personnes de l'Association « Vieilles Maisons françaises » ;
- L'Académie Berrichonne ;
- Le Camping-Club de France, etc...

M. VERNEY, Directeur des Affaires Culturelles à Poitiers, nous a fait le plaisir de sa visite, lors d'un passage à Chauvigny.

La garde du Musée a été assurée par M^{mes} MODESTE et FOUCHER.

Dons de vêtements anciens, de matériel de tapissier, d'un régulateur à boules, etc...

Acquisitions de matériel de forgeron, d'une cardeuse.

Aménagements. - Entrée au Musée d'objets provenant des fouilles des Églises : grande jarre du I^{er} siècle, poteries reconstituées, etc., fibules, cautères, monnaies, enrichissant les collections gallo-romaines.

Vente des feuillets d'explications sur les « Chapiteaux de l'Église Saint-Pierre », texte de Christian BARBIER - ainsi que du tiré à part « sur les Archères et canonnières » de M. SAILHAN.

De nombreux voeux et cartes, encouragements pour notre Bulletin, félicitations et compliments pour l'intérêt et la tenue de notre petit Musée témoignent de la vie active de la Société Archéologique et du succès de ses entreprises.

NOS PEINES :

Le 16 septembre dernier, nous avons appris avec peine le décès de Félix COUDERC, époux de notre toujours dévouée Suzanne COUDERC, Conservateur du Musée, et qui était lui-même Conservateur adjoint. Ses obsèques ont été célébrées à Chauvigny et à Salles-en-Toulon, le 18 septembre. Une assistance nombreuse était venue lui rendre un dernier hommage. Depuis le début, sa participation aux travaux de la Société nous a été précieuse. Nous avons pu apprécier, au fil des jours, sa compétence dans l'aménagement du Musée.

Contestataire, certes, mais bon et généreux, dévoué autant que son épouse à l'oeuvre commune, tel est le souvenir que nous garderons de l'Ami disparu. Puisse cette certitude apporter à M^{me} COUDERC une atténuation à son chagrin.

Micheline ROSIER.

In Memoriam

Tous les membres de la Société Archéologique ont appris avec tristesse le décès de Félix COUDERC. Retraité de l'E.D.F., cet Auvergnat d'origine, parisien par obligation, avait trouvé en ville haute un milieu où la plaisanterie et la bonne humeur sont toujours appréciés.

On connaît par son travail tout l'intérêt qu'il portait à notre musée dont son épouse est la Conservateur avisé et dévoué.